



PROVINCE DE LUXEMBOURG

2025

INTRODUCTION

Qui sont les étrangers et les immigrés présents sur notre territoire ? D'où viennent-ils ? Sommes-nous réellement conscients des réalités migratoires qui façonnent notre province ? Quelles sont les tendances actuelles et quelles communes sont les plus concernées ?

Il est essentiel de mieux comprendre la population qui nous entoure avant de discuter des enjeux d'intégration ou d'inclusion. Quelles spécificités distinguent la province de Luxembourg en matière de migration ? Comment tirer parti de données souvent incomplètes ou difficilement accessibles pour brosser un portrait fidèle de la situation ?

Comment fournir des informations à la fois claires, complètes et nuancées, tout en évitant de plonger dans des détails trop techniques ou juridiques ? Si nous voulons dresser un diagnostic éclairé sur la présence des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg, ces questions sont incontournables.

Dans les pages suivantes, nous tenterons d'y répondre en mobilisant toutes les ressources disponibles, afin de proposer un instantané précis de la situation en 2024. Bien que certaines données puissent rapidement devenir obsolètes et nécessiter des mises à jour régulières, les grandes tendances peuvent déjà être identifiées.

Tel est l'objectif de ce premier tome du Plan Local d'Intégration provincial.

Le second tome, quant à lui, définit des objectifs opérationnels à partir du constat établi dans cette première partie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce travail collectif !

L'équipe du Crilax



SOMMAIRE

Tome 1	5
La province de Luxembourg, quelles sont ses spécificités ?.....	6
Les personnes étrangères en province de Luxembourg.....	8
Les immigrés en province de Luxembourg	12
Immigrés ou étrangers, quels sont les motifs de leur migration ?.....	17
Les demandeurs de protection internationale en province de Luxembourg	22
Les « Invisibles » en province de Luxembourg	25
Les chiffres, une certaine perception de l'immigration	30
Le choix de l'indicateur	30
De l'accueil à l'intégration	34
En guise de conclusion.....	35
 Tome 2	36
Fiche thématique 1 : Apprentissage de la langue de la région d'accueil	38
Fiche thématique 2 : Interculturalité	41
Fiche thématique 3 : Insertion socioprofessionnelle	43
Fiche thématique 4 : Citoyenneté	45
Fiche thématique 5 : Pouvoirs locaux	47
Fiche thématique 6 : Accès à un logement décent	49
Fiche thématique 7 : Accueil en province de Luxembourg	52
Fiche thématique 8 : Urgence sociale	54
Fiche thématique 9 : Mobilité	56
Fiche thématique 10 : Mineurs étrangers non accompagnés (MENA)	58
Fiche thématique 11 : Santé.....	60
Fiche thématique 12 : Éducation et parentalité	62
Fiche thématique 13 : Lutte contre les discriminations et le racisme	65
Fiche thématique 14 : Violences post-migratoires	67
Conclusion générale	69
 Lexique.....	70
Bibliographie	71

AVANT-PROPOS

Le CRILUX est une structure accessible et mobile, qui peut intervenir partout en province de Luxembourg. En partenariat avec le réseau associatif et public, elle oriente et outille les personnes étrangères et d'origine étrangère, dans une approche bienveillante et en œuvrant pour qu'elles soient actrices de leurs choix. Le CRILUX développe des projets qui visent l'inclusion et l'établissement durable, avec les acteurs de première ligne et avec la société d'accueil.

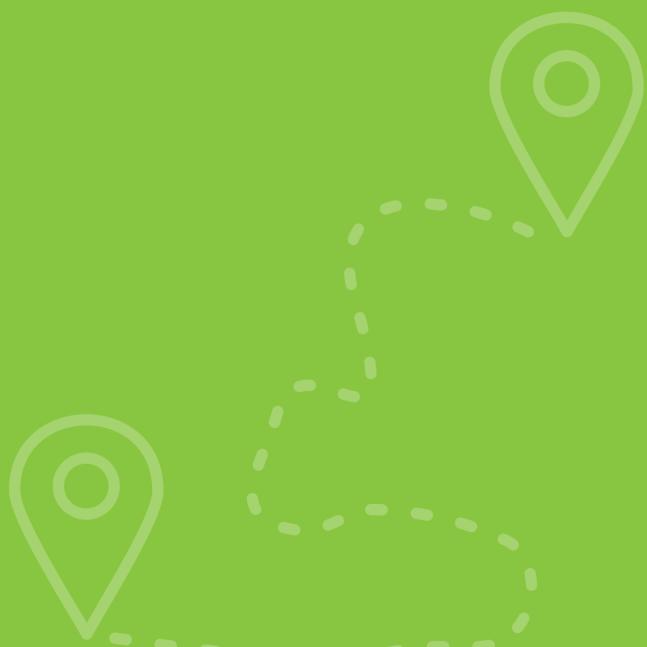
Plus d'informations sur le site web : www.crilux.be

Sur un territoire donné, quels sont les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre et quelles seraient les stratégies à développer ensemble pour y parvenir ?

Un plan local d'intégration (PLI), ou plan d'actions concertées, se conçoit avec tous les partenaires locaux (associatifs, publics et privés) afin de travailler sur une série de thématiques telles que l'économie, l'emploi, la santé, le social, la culture, l'éducation, l'environnement, le logement, la communication, etc. Ils peuvent s'organiser par thématique : plateforme de travail autour du français, de la citoyenneté, du logement ou par territoire : selon les besoins spécifiques de certaines communes.

TOME 1

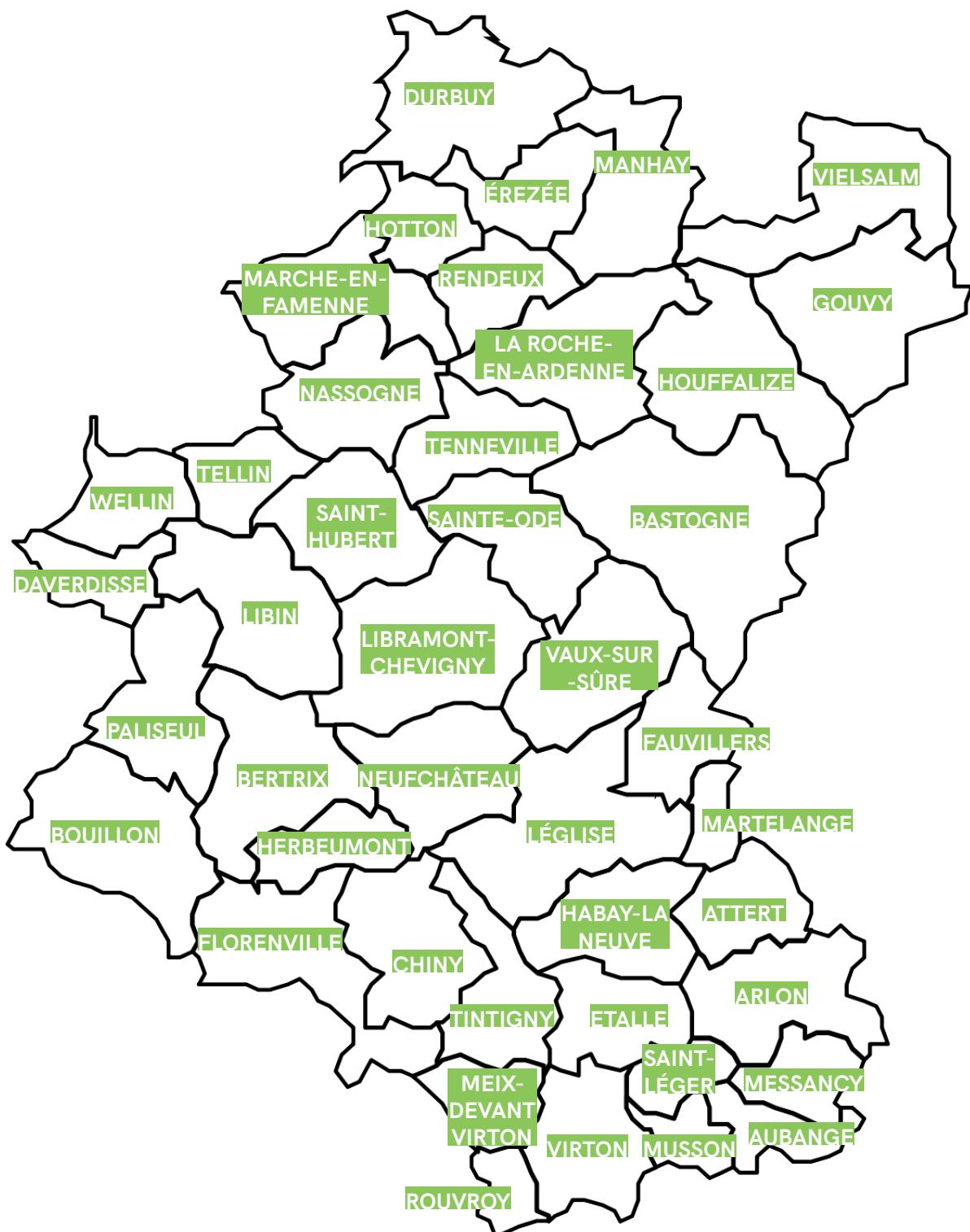
*État des lieux de la présence
des personnes étrangères et
d'origine étrangère en province
de Luxembourg*



LA PROVINCE DE LUXEMBOURG, QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS ?

VASTE ET BIEN ENTOURÉE

La province de Luxembourg est la plus grande province de Belgique. Administrativement, elle est partagée en 5 arrondissements et 43 communes (IWEPS, 2024). Sa superficie est de 4.459 km². La province est délimitée au nord-ouest par la province de Namur, au nord-est par la province de Liège mais également à l'est par le Grand-Duché de Luxembourg et au sud par la France.



PEU DENSÉMENT PEUPLÉE

Au 1^{er} janvier 2024, elle était la moins peuplée des provinces avec 295.146 habitants (STATBEL, 2024). On retrouvait, devant elle, en 9^{ème} et 8^{ème} position, les provinces de Namur et du Brabant Wallon avec respectivement 503.895 et 414.130 habitants.

Sa densité de population était de 66,2 hab./km². En comparaison, la densité wallonne était de 218,5 hab./km². La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Outre la dorsale wallonne et quelques communes du Brabant wallon touchées par la périurbanisation de Bruxelles, une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg. Aubange (387 hab./km²), Arlon (263 hab./km²) et Messancy (162,5 hab./km²) sont les trois communes qui enregistrent les densités de population les plus fortes (STATBEL, 2024).

Sept communes comprenaient plus de 10.000 habitants : Arlon (31.310), Marche (17.972), Aubange (17.845), Bastogne (16.921), Libramont (11.972). Durbuy (11.507) et Virton (11.368).

JEUNE

Au 1^{er} janvier 2024, l'âge moyen de la population en Wallonie est de 42,1 ans (WALSTAT, 2024). En province du Luxembourg, la moyenne d'âge est de 41,1 ans. Notre province est la plus jeune province de la Wallonie.

A titre d'exemple, la commune d'Arlon a une moyenne d'âge de 40,4 ans, celle d'Aubange de 40,2 ans. La commune de Messancy a une moyenne d'âge de la population de 40,8 ans. La commune la plus jeune de la province est la commune de Léglise avec une moyenne d'âge de la population de 36,7 ans.

Comme nous pouvons le lire dans l'enquête du Real, « entre 2015 et 2035, la quasi-totalité des communes de la province enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. Les hausses les plus élevées seraient observées au sein des communes de Tenneville, Léglise et Martelange. [...] Toute politique communale mise en place pour favoriser l'attrait des populations peut dès lors rompre la tendance et n'est pas prise en compte dans le modèle » (REAL, 2017).

RURALE

La province de Luxembourg est la province belge la moins densément peuplée (295.146 personnes), elle peut être considérée comme rurale et cette caractéristique a son importance (STATBEL, 2024). En effet, que l'on parle de cohésion sociale, de mobilité ou d'utilisation de l'espace public, les rapports humains se structurent différemment que l'on vive en zone rurale ou en zone urbaine.

LES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

... QUI SONT-ELLES ?

La population étrangère est la population qui a une nationalité étrangère. Elle regroupe aussi bien des personnes nées à l'étranger (immigrées) ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des personnes nées en Belgique de parents étrangers. Toute personne de nationalité étrangère n'est donc pas forcément un immigré (LAFLEUR J-M & MARFOUK A, 2017).

« La population étrangère est la population qui a une nationalité étrangère »

Au 1^{er} janvier 2024, la Province de Luxembourg comptait 29.969 étrangers sur son territoire, soit une proportion de 10,15% alors que la Belgique affichait une proportion de 13,67% et la Wallonie de 10,97%.

Il est important de notifier que ces chiffres sont basés sur le Registre national et n'incluent pas les demandeurs de protection internationale qui, eux, se trouvent dans le registre d'attente.

« En province de Luxembourg, vivent 29.969 étrangers, soit 10,15% de la population »

... D'OÙ VIENNENT-ELLES ?

Les populations issues d'États européens, et en particulier des États voisins de la Belgique, représentent les populations étrangères les plus importantes dans le pays. [...] Avec l'élargissement de l'Union Européenne (UE) vers l'Europe centrale et orientale, de nouvelles communautés étrangères - en particulier les communautés polonaises et roumaines - ont émergé en Belgique (LAFLEUR J-M & MARFOUK A, 2017).

« Sur la province de Luxembourg, 7,80% de la population a une nationalité européenne (UE 27) et 2,35% extra-européenne »

Population de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg

Top 10

Nationalité	Effectif	En % du total
1 - France	7.521	25,09%
2 - Portugal	5.454	18,19%
3 - Luxembourg	2.618	8,73%
4 - Italie	2.136	7,12%
5 - Roumanie	1.838	6,13%
6 - Ukraine	1.277	4,26%
7 - Espagne	994	3,32%
8 - Pays-Bas	855	2,85%
9 - Pologne	489	1,63%
10 - Maroc	496	1,66%
Total top 3	15.593	52,03%
Total top 10	23.678	79%
Total pop. étrangère	29.969	100%

Population de nationalité étrangère résidant en Belgique

Top 10

Nationalité	Effectif	En % du total
1 - France	181.143	11,27%
2 - Pays-Bas	168.242	10,46%
3 - Italie	152.524	9,49%
4 - Roumanie	128.898	8,02%
5 - Maroc	81.872	5,09%
6 - Espagne	80.790	5,03%
7 - Pologne	68.136	4,24%
8 - Ukraine	64.420	4,01%
9 - Portugal	55.609	3,46%
10 - Bulgarie	49.404	3,07%
Total top 3	501.909	31,22%
Total top 10	1031.038	64,13%
Total pop. étrangère	1.607.707	100%

Le top 10 des populations de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg diffère du top 10 fédéral. La présence du Luxembourg est caractéristique à notre territoire, tout comme l'absence de la Bulgarie. En province de Luxembourg, le top 3 est composé des nationalités française, portugaise et luxembourgeoise et représente à lui seul 52,03% des personnes étrangères. En Belgique, le top 3 (Français, Néerlandais et Italiens) est également influencé par les pays voisins et les anciennes migrations.



Attirer l'attention sur la population extra-européenne pourrait signifier que l'on réalise une distinction entre les étrangers européens et extra-européens. Mais à quel titre et selon quel argument ? Une fois que cette prise de conscience aura lieu, cette partie pourra permettre au lecteur de mieux appréhender d'autres mouvements migratoires que les flux frontaliers (Luxembourg, France) ou européens historiques.

On trouvera dans ce top 10 provincial, les premiers pays extra-européens en 10^{ème} et 6^{ème} position, le Maroc (5^{ème} au niveau belge) et l'Ukraine (8^{ème} au niveau belge). Pour le premier, il fait partie intégrante de l'Histoire des migrations en Belgique. À l'époque, dans

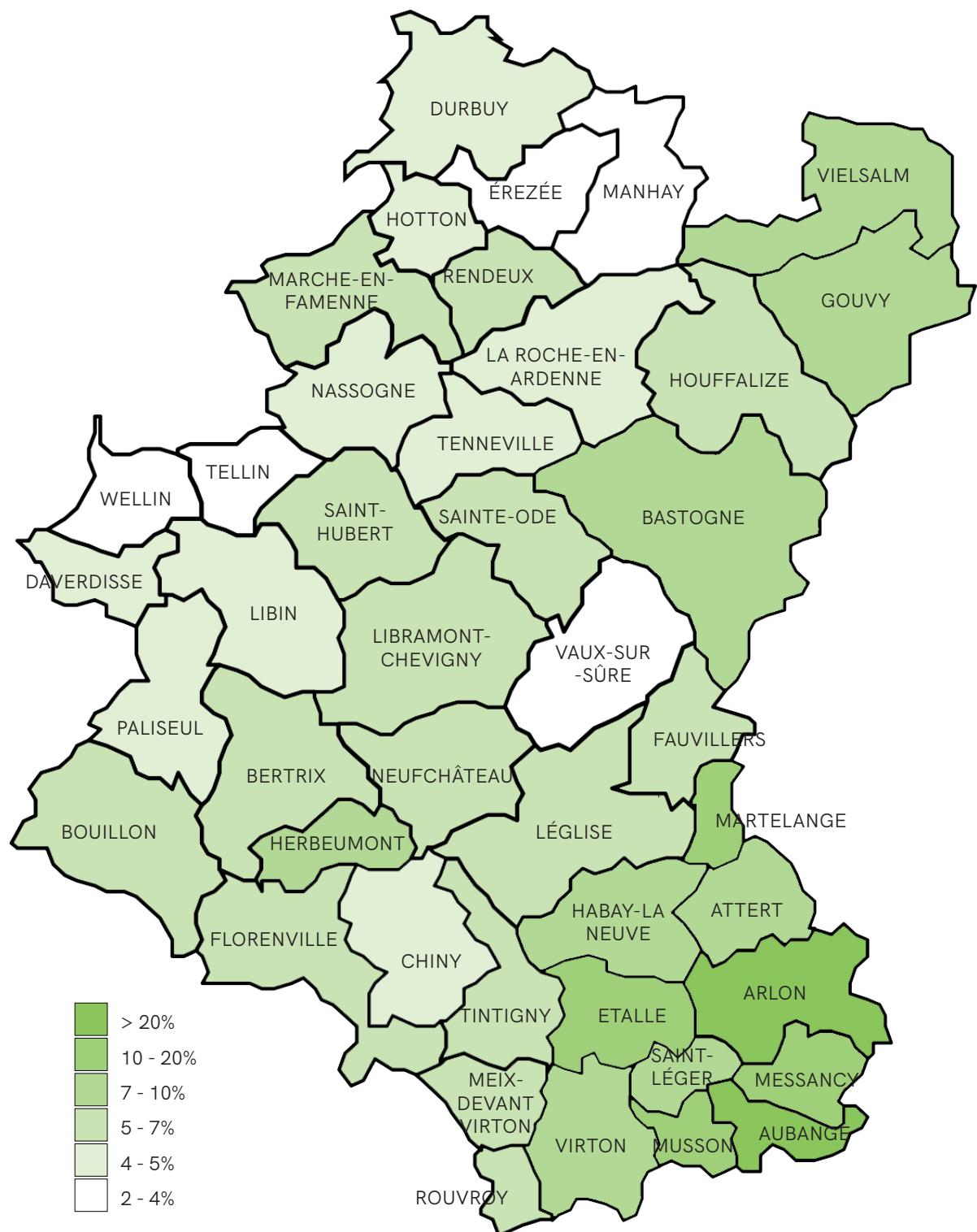
les années 1960, une migration est organisée et souhaitée avec un regroupement familial autorisé pour redresser à la fois la courbe de l'économie et celle du taux de natalité du pays. Cependant, pour le second, l'Ukraine, la migration résultant du conflit ayant débuté en février 2022 opposant la Russie et l'Ukraine. La Russie a lancé une invasion à grande échelle du territoire ukrainien, déclenchant une guerre intense et de lourdes pertes humaines et matérielles. Les motivations de la Russie incluent des préoccupations géopolitiques, des revendications historiques sur certains territoires et une opposition à l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN.

Cette guerre a engendré une crise humanitaire majeure, avec des millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et vers les pays voisins (ONU, s.d.). Des millions de personnes ukrainiennes ont été contraintes de fuir leur pays pour échapper à la violence et à l'insécurité. En réponse à cette crise humanitaire, de nombreux pays, notamment au sein de l'Union européenne, ont accordé une protection temporaire aux réfugiés ukrainiens. Cette protection temporaire permet de résider légalement, de travailler, d'accéder aux soins de santé et de bénéficier de services sociaux et d'éducation. Les mesures de protection varient d'un pays à l'autre, mais elles visent toutes à offrir une certaine stabilité et sécurité aux personnes déplacées pendant la durée du conflit.

Les trois principales nationalités hors Union Européenne dans la province de Luxembourg sont les Ukrainiens en tête avec 1.277 personnes, suivis des Marocains avec 496 personnes, et des Camerounais en troisième position avec 454 personnes. Le renouvellement des permis uniques constitue un facteur significatif pour expliciter la présence du Cameroun.

Ce renouvellement peut être motivé par différentes raisons, notamment la poursuite d'une activité professionnelle, la finalisation d'un cursus académique, ou encore des circonstances exceptionnelles telles que des raisons médicales ou des situations humanitaires, qui justifient la prolongation du séjour sur le territoire belge. Ces différents éléments contribuent à expliquer la présence camerounaise.

Répartition de la population étrangère en province de Luxembourg



Plus au sud de la province, ce pourcentage est à la hausse. Les communes d'Aubange, d'Arlon et de Messancy se disputent le podium du nombre d'étrangers par commune et du ratio de la population étrangère par rapport à la population totale communale.

Ce dernier indicateur semble pertinent pour illustrer la présence de personnes étrangères sur le territoire local lorsqu'on parle d'intégration. En effet, il s'agit d'être particulièrement attentif à ces territoires spécifiques où la présence étrangère est significative. À Aubange, une personne sur trois est de nationalité étrangère.

« À Aubange, une personne sur trois est de nationalité étrangère. Une fois sur deux, elle sera Portugaise »

Les données en valeur absolue, elles, permettent de ne pas oublier qu'une partie de la population étrangère préfère les centres urbains. 57,82% de la population étrangère se concentrent dans cinq communes (cf. tableau ci-dessous). Marche et Libramont occupent les 6^{ème} et 7^{ème} position.

Pourcentage de la population par commune

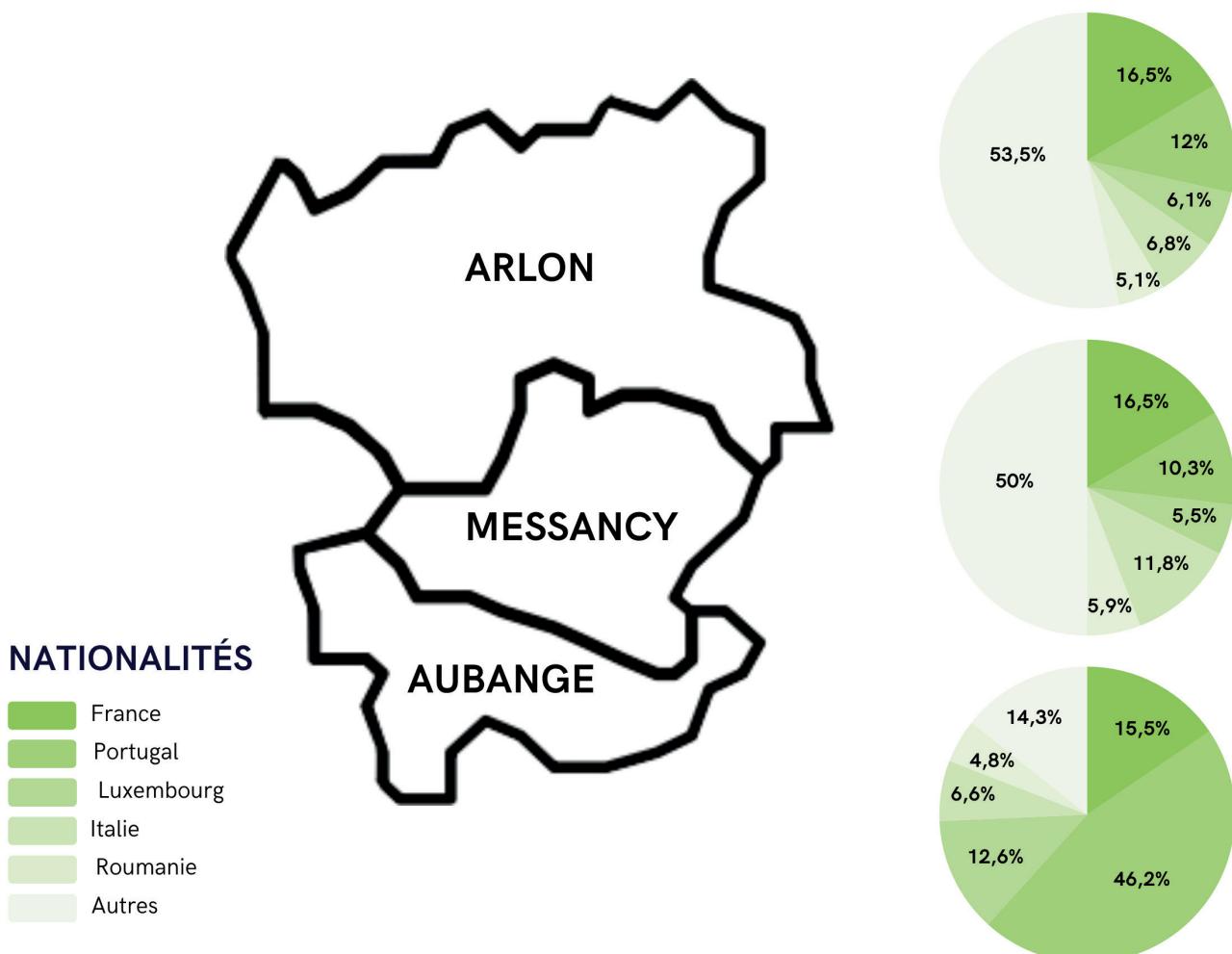
Top 5	
Commune	En % de la commune
1 - Aubange	34,63%
2 - Arlon	22,32%
3 - Messancy	19,32%
4 - Martelange	17,64%
5 - Musson	11,68%
Total nbr de pers.	29.969

Nombre de personnes étrangères par commune

Top 5			
Commune	Effectif	Total pop. commune	En % du total
1 - Arlon	6.987	31.310	22,32%
2 - Aubange	6.179	17.845	34,63%
3 - Messancy	1.652	8.549	19,32%
4 - Bastogne	1.613	16.921	9,53%
5 - Virton	1.001	11.368	8,81%
Total Top 5	17.432	85.993	20,27%
Total nbr de pers.			29.969

ARLON, AUBANGE ET MESSANCY

Français, Portugais, Luxembourgeois, Italiens et Roumains occupent le top 5 des nationalités pour les communes d'Arlon, Aubange et Messancy. Ils représentent 66,57% de la population étrangère sur le territoire d'Arlon, 85,67% pour Aubange et 82,08% pour Messancy. À Aubange, près de la moitié de la population étrangère, 2.855 sur 6.179 personnes, est portugaise.

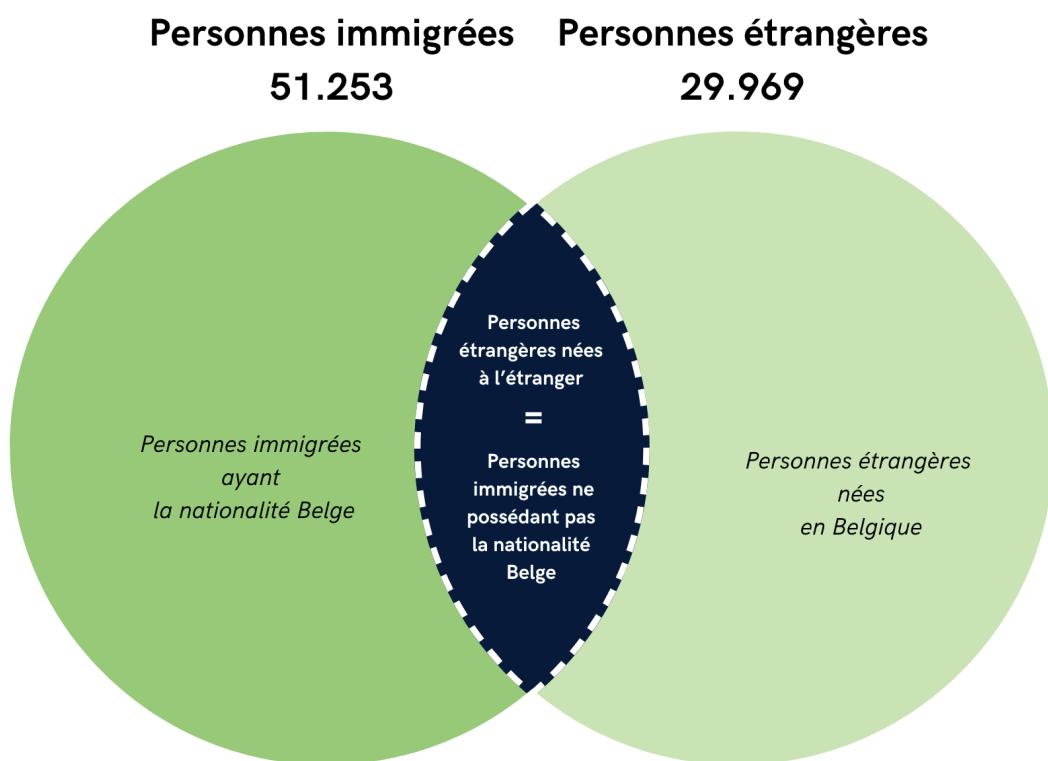


LES IMMIGRÉS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

... QUI SONT-ILS ?

La population immigrée est la population qui a pour pays de naissance un pays étranger. Un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère et ce pour deux raisons. D'une part, certains individus naissant à l'étranger sont de nationalité belge grâce à leurs parents belges. D'autre part, certains immigrés acquièrent la nationalité belge après un certain nombre d'années de résidence sur le territoire belge. Toute personne immigrée n'est donc pas forcément de nationalité étrangère. À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré puisque certains individus de nationalité étrangère sont en réalité nés en Belgique (LAFLEUR J-M. & MARFOUK A, 2017).

« La population immigrée est la population qui a pour pays de naissance un pays étranger »



Au 1^{er} janvier 2024, la province de Luxembourg comptait 51.253 immigrés sur son territoire, soit un taux de 17,37%. La Belgique, quant à elle, affichait un taux de 19,41% et la Wallonie de 16,37% (STATBEL, 2024).

« En province de Luxembourg, vivent 51.253 immigrés, soit 17,37% de la population »

... D’OÙ VIENNENT-ILS ?

Pays de naissance (hors BE) des personnes étrangères en province de Luxembourg - Top 3



Répartition de la population étrangère en province de Luxembourg

Ce sont les citoyens nés au Luxembourg, en France et au Portugal qui occupent le top 3 provincial et représentent 46,87% de la population immigrée. Encore une fois, il s’agit d’une spécificité de notre territoire au regard du classement national dont le top 3 est occupé par le Maroc, la France et les Pays-Bas. Nous constaterons l’absence du Luxembourg et du Portugal dans le top 10 belge laissant la place à la Turquie et à la Pologne. Oscillant dans le classement selon le territoire, nous retrouvons pour le reste les mêmes pays de naissance.

En prenant en considération l’impact de la démarche, nous retrouvons les premiers pays extra-européens en 5^{ème} position - le Congo, en 6^{ème} position- l’EX-Union Soviétique, en 9^{ème} position-le Maroc, en 10^{ème} position - le Cameroun. Les personnes regroupées sous le pays de naissance “Ex-Union Soviétique” sont les personnes nées dans ce pays avant son éclatement le 26 décembre 1991. Après cette dissolution, les personnes venant des 15 pays constituant l’Ex-URSS portent le nom de leur pays d’actuel : l’Ukraine, Géorgie, etc. Ainsi, l’agrégat de pays influence inévitablement la place dans le classement.

Population par pays de naissance (Hors BE) résidant en province de Luxembourg

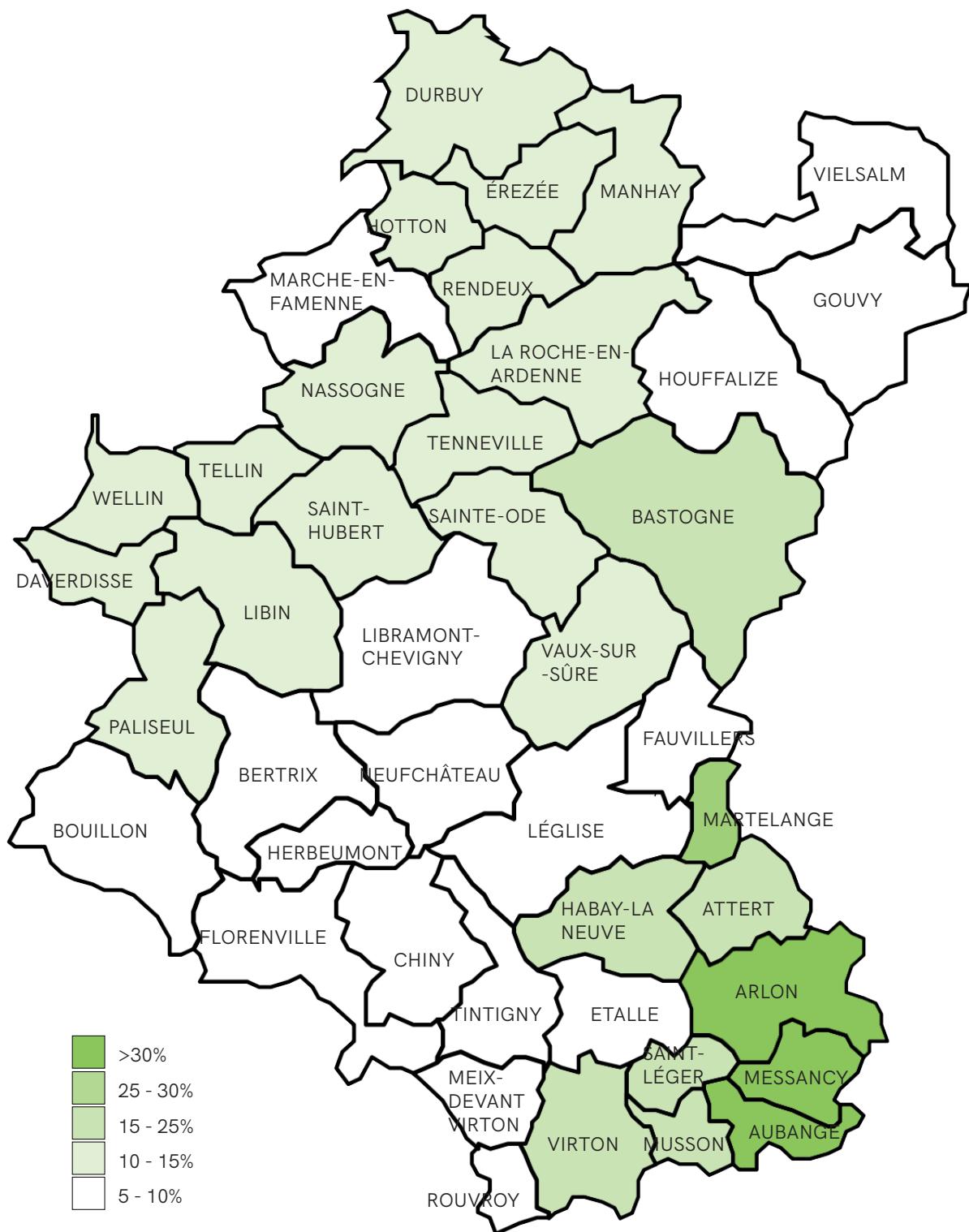
Top 10		
Pays de naissance	Effectif	En % du total
1 - Luxembourg	11.024	21,51%
2 - France	9.262	18,07%
3 - Portugal	3.738	7,29%
4 - Roumanie	2.045	3,99%
5 - Congo (RDC)	1.929	3,76%
6 - Union Soviétique (Ex)	1.809	3,53%
7 - Allemagne	1.776	3,47%
8 - Italie	1.695	3,31%
9 - Maroc	1.674	3,27%
10 - Cameroun	890	1,74%
Total top 3	24.024	46,87%
Total top 10	35.842	69,93%
Total pop. immigrée	51.253	100%

Population par pays de naissance (hors BE) résidant en Belgique

Top 10		
Pays de naissance	Effectif	En % du total
1 - Maroc	243.954	10,69%
2 - France	196.414	8,60%
3 - Pays-Bas	136.531	5,98%
4 - Roumanie	118.764	5,20%
5 - Italie	116.685	5,11%
6 - Turquie	109.321	4,89%
7 - Union Soviétique (Ex)	89.463	3,92%
8 - Congo (RDC)	86.747	3,80%
9 - Allemagne	80.060	3,51%
10 - Pologne	77.937	3,41%
Total top 3	576.899	25,27%
Total top 10	1.255.876	55%
Total population	2.283.006	100%

... OÙ VIVENT-ILS ?

Pourcentage de la population immigrée en province de Luxembourg



RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

En 2024 (STATBEL, 2024), si nous souhaitons nous intéresser aux communes et à leur part respective de la population qui est née dans un autre pays que la Belgique, il ne faut pas oublier que ces statistiques ne sont pas cumulatives avec les précédentes concernant les étrangers mais bien qu'elles s'entrelacent. Plus nombreux, puisqu'ils peuvent être étrangers ou belges, les immigrés représentent, par conséquent, souvent un pourcentage plus élevé de la population par commune.

La plupart des communes observe une part de population immigrée entre 5 et 15%.

Au sud, nous constatons une répartition similaire à celle des étrangers, soit les pourcentages les plus hauts à Aubange, Arlon, Messancy et Martelange. Encore une fois, il est significatif pour le processus d'intégration d'aborder la population immigrée au regard de la population totale par commune.

À Aubange, presque cinq citoyens sur dix (47,55%) sont nés dans un autre pays que la Belgique. À Arlon et Messancy, ce sont trois citoyens sur dix qui sont des personnes immigrées.

Pourcentage de la population par commune

TOP 5		
Commune	Effectif	En % du total
1 - Arlon	11.170	21,79%
2 - Aubange	8.486	16,56%
3 - Messancy	2.860	5,58%
4 - Bastogne	2.831	5,52%
5 - Virton	2.065	4,03%
Total pop. Immigrée 51.253		

Pourcentage de la population par commune

TOP 5		
Commune	Effectif	En % du total
1 - Arlon	11.170	21,79%
2 - Aubange	8.486	16,56%
3 - Messancy	2.860	5,58%
4 - Bastogne	2.831	5,52%
5 - Virton	2.065	4,03%
Total pop. Immigrée 51.253		

En valeur absolue, à Arlon 11.170 immigrés sont installés, cela correspond à 21,79% de la population immigrée totale de la province de Luxembourg. Ces tableaux sont parfaitement similaires aux tableaux présentés plus haut (Cf. Les étrangers en province de Luxembourg...où vivent-ils ?). Les communes comptant le plus de personnes étrangères sont aussi celles qui comptent le plus de personnes immigrées.

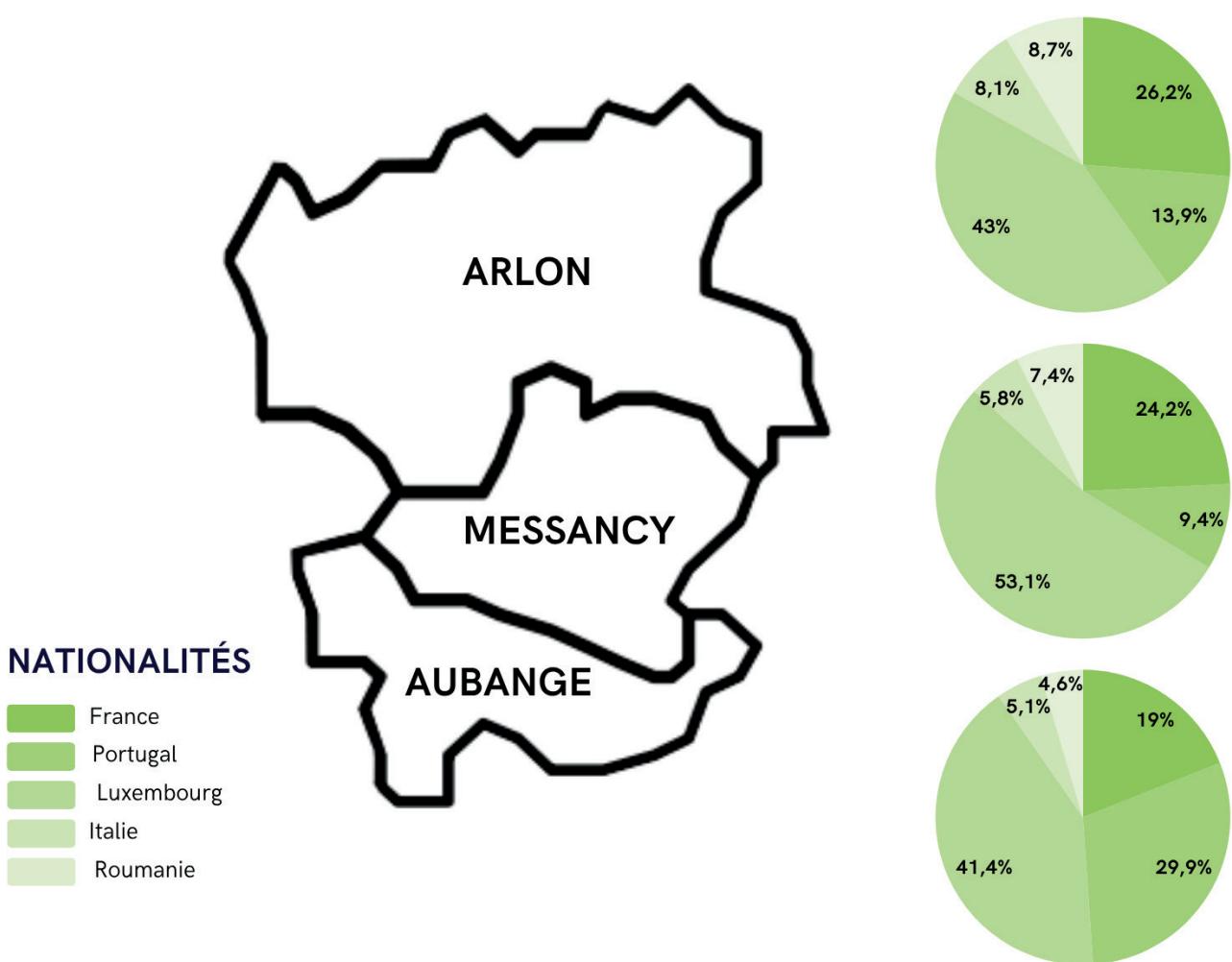
« 21,79% de la population immigrée de la province vit à Arlon »

ARLON, AUBANGE ET MESSANCY

Dans chacune des trois communes, ce sont les Luxembourgeois qui occupent la première place de la population. À Arlon, le top 5 est constitué du Luxembourg, de la France, du Portugal, de la Roumanie et de l'Italie. À l'inverse, à Aubange, ce top 5 est constitué du Luxembourg, du Portugal, de la France, de l'Italie et de la Roumanie.

Dès les années 60, la commune d'Aubange s'est avérée être un excellent lieu de résidence pour les personnes immigrées travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, la Belgique avait ouvert ses portes aux familles des ouvriers alors que, de l'autre côté de la frontière, le regroupement familial n'était pas permis (CRILUX, 2019). Cette présence migratoire est liée principalement au travail. Si elle (...) accueille un nombre important de personnes étrangères, essentiellement en provenance du Portugal ou des pays de l'est, cette arrivée étrangère est bien liée à une réalité conjoncturelle nationale et internationale évolutive. Cette réalité est amplifiée par la présence du Grand-Duché de Luxembourg toujours attrayant en termes d'emploi et de qualité de vie, et des logements aux prix de location ou d'achat plus abordables du côté belge. Aubange a connu un apport migratoire en deux phases : l'installation d'individus qui viennent rechercher un emploi stable et le rassemblement des familles.

Population par pays de naissance (hors Belgique) résidant à Arlon, Aubange et Messancy au 1^{er} janvier 2024 – Top 5 par commune



Avant de s'intéresser à l'acquisition de la nationalité belge, seulement envisagée après un établissement durable en Belgique pendant plusieurs années, intéressons-nous aux raisons pour lesquelles les étrangers et/ou immigrés se sont installés en province de Luxembourg.

IMMIGRÉS OU ÉTRANGERS, QUELS SONT LES MOTIFS DE LEUR MIGRATION ?

Qu'ils soient étrangers ou immigrés, exceptés les étrangers nés en Belgique, ils sont arrivés plus ou moins récemment dans notre pays et sur notre province, par choix ou non. Un statut de protection internationale, une demande du marché du travail ou encore des opportunités de regroupement familial peuvent attirer le migrant à s'installer dans un pays de destination. Indépendamment de cela, un conflit ou des conditions socio-économiques difficiles peuvent le pousser à quitter son pays d'origine. Les motifs pour lesquels les migrants se déplacent sont multiples. Toutefois, certains mouvements de population vers la Belgique ont pu être étudiés de manière plus approfondie, de même que certaines migrations vers la province de Luxembourg. Reprenons ici les principales hypothèses.

« *C'est d'abord une migration de proximité avec la France et le Luxembourg* »

LA PROXIMITÉ AVEC LE LUXEMBOURG

Outre les pays frontaliers occupant le top 3, la présence portugaise dans le sud de la province est importante. Celle-ci est liée au passé industriel du bassin lorrain, à l'appel de la main d'œuvre par la Belgique ainsi qu'à l'histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg (HOFFMANN S., 2002). En effet, le secteur sidérurgique luxembourgeois a attiré en grand nombre les communautés italiennes dans un premier temps. Cette vague d'immigration diminue dès les années 50 avec la reprise économique en Italie. Pour enrayer l'exode de la main-d'œuvre, le gouvernement luxembourgeois mettra en place des mesures de regroupement familial, qui arriveront trop tard pour les Italiens. Le Grand-Duché de Luxembourg se tourne alors vers la main-d'œuvre portugaise qui bénéficiera directement de ces mesures favorisant la réunification familiale. La conjoncture économique favorable du Luxembourg couplée à la baisse de natalité luxembourgeoise augmente de manière significative ce besoin de main-d'œuvre, principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat et de l'industrie. Cette immigration sera donc différente des précédents flux. En effet, les Italiens venaient majoritairement seuls et pour des contrats de travail à durée limitée tandis que l'immigration portugaise se faisait en famille et pour une plus longue durée. En raison de l'important coût immobilier au Grand-Duché, les travailleurs s'installent donc sur les franges frontalières belges et françaises. Pour en apprendre davantage sur l'immigration portugaise, nous invitons le lecteur à consulter le Plan Local d'Intégration d'Aubange (CRILUX, 2019).

LE PASSÉ COLONIAL

Présente dans le top 10 des pays de naissance des personnes immigrées, la République démocratique du Congo possède une relation de migrations de longue date avec la Belgique. À la veille des années 1960 - années pendant lesquelles de nombreuses colonies accèdent à l'indépendance - les primo-arrivants de l'Afrique subsaharienne sont essentiellement des étudiants venus faire des études en Belgique [...] Ce mouvement s'expliquait notamment par l'existence d'accords entre des universités et des écoles supérieures de Belgique et d'Afrique centrale, [...] par l'octroi de bourses d'études, [...] ou encore par l'objectif des autorités belges de préparer de futures élites à prendre le relais des fonctionnaires coloniaux (KAGNE B. & MARTINIELLO M., 2001).

Toutefois, même si elles gardent majoritairement à l'esprit l'idée de retourner dans leur pays d'origine une fois leurs études ou leurs formations achevées, l'instabilité sociopolitique et économique de nombreux pays africains d'une part, et l'acclimatation au mode de vie occidental d'autre part, dissuadent une frange importante de ces populations et renverront à plus tard la concrétisation d'un tel projet. D'autres facteurs d'émigration des Congolais vers l'Europe et la Belgique peuvent être mis en avant, en particulier : la fuite de la pauvreté, la domination culturelle de l'Occident à travers des réseaux médiatiques qui agissent comme de véritables instruments de propagande pour la migration Sud-Nord, l'action de la musique congolaise comme vecteur d'incitation à l'émigration, l'engagement d'expatriés dans des entreprises ayant une représentation en Belgique (MAYOYO BITUMBA T.T., 1995). Depuis 1985, les changements apportés au code de la nationalité ont permis à de nombreux ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne d'accéder à la nationalité belge.

LES JEUNES PAYS EUROPÉENS

La Roumanie est en 4^{ème} position du classement des pays de naissance des immigrés en Belgique. Cela s'explique notamment par son adhésion à l'UE en 2007, avec une période de transition de quelques années avant l'obtention d'un permis de travail, et à une situation socio-économique moins favorable en Roumanie. La Pologne a rejoint l'UE quelques années plus tôt, en 2004, avec un profil semblable. Il en est de même pour la Bulgarie qui figure en 10^{ème} position au niveau national pour la population étrangère. Les ressortissants de ces trois pays européens sont des personnes qui travaillent principalement dans le secteur de la construction. La population féminine issue de ces pays est active, dans une moindre mesure, dans le secteur du nettoyage, via les titres services. Ces travailleurs sont essentiellement sous le statut d'indépendant ou de travailleurs détachés (Myria, 2016).

UN APPEL À LA MAIN-D'ŒUVRE

Les populations marocaines, mais aussi turques, proviennent d'immigrations plus anciennes. Elles s'installent à partir des années 60 en raison de conditions socio-économiques défavorables dans le pays d'origine, conjuguées à un appel de main-d'œuvre de la part de la Belgique. À l'époque, ces immigrations se faisaient donc essentiellement pour des raisons économiques dans le secteur du bois, de la voirie et de la construction. On retrouve principalement ces communautés dans les communes de Bertrix, Virton, Marche et Bastogne. Aujourd'hui, les ressortissants turcs et marocains viennent davantage via le regroupement familial. La plupart d'entre eux acquiert la nationalité belge. En 2000, le Gletton, mensuel de la Gaume consacre son numéro de janvier à la « Gaume plurielle ».

Nous pouvons y lire : « C'est fin 1973 que Monsieur Palit père arrive de Gand où il a rejoint depuis peu un de ses oncles. Sur place, on lui signale du travail à Virton car la Cellulose s'installe. En novembre 1974, il fait venir son épouse avec Aynur, 6 mois, et ses frères. Madame Palit est la première femme turque à Virton. Très dynamique, elle s'adapte rapidement malgré les différences notoires entre la vie à Virton et la vie à Emirdag. L'entente avec les voisins est remarquable et rapidement, c'est Madame Palit qui se charge de toutes les formalités administratives et aide les nouveaux arrivants. Le bouche à oreille fonctionne vite et la communauté turque s'agrandit de jour en jour ». (Le Gletton, 2000)

Quant à l'Ex-Union Soviétique, migration également ancienne, sa présence dans le classement (Cf. Supra) peut résulter de l'agrégat des pays qui la composent dont certains ont subi pendant de nombreuses années une instabilité politique.

UNE RECHERCHE DE PROTECTION

Outre une migration qui peut être qualifiée d'économique, il y a la réalité des migrations forcées.

En 2024, le plus grand nombre de statuts de réfugiés reconnus a été accordé à des Palestiniens (3.281), des Syriens (2.774), des Érythréens (2.155) et des Afghans (1.944). En 2024 toujours, le statut de protection subsidiaire a été octroyé le plus souvent à des Yéménites (232), des Syriens (169) et des Soudanais (58) (CGRA, 2024).

La Syrie est plongée dans un conflit qui dure depuis plus de dix ans. À leur arrivée en Belgique, la majorité des Syriens obtiennent un statut de protection internationale. Le 8 décembre 2024, le régime de Bachar el-Assad est tombé après plus de 13 années de répression marquée par une violence extrême.

L'Afghanistan, quant à lui, traverse une grave crise humanitaire et fait face à une situation de déplacement prolongé. Ce pays reste l'un des plus affectés par les crises humanitaires mondiales, avec plus de la moitié de sa population dépendante de l'aide humanitaire, tandis que le système de santé s'effondre. La pauvreté et l'insécurité alimentaire s'aggravent sous l'effet du changement climatique et les droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment en matière d'éducation et de travail, sont sévèrement restreints. Les Afghans forment l'une des plus grandes populations de réfugiés dans le monde (UNHCR).

La situation en Palestine est marquée par une escalade de violences et une crise humanitaire alarmante. Depuis l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui a fait près de 1 200 morts, le conflit s'est intensifié, entraînant des pertes humaines massives et une détérioration des conditions de vie, notamment dans la bande de Gaza (UNICEF, février 2025). Le 15 janvier 2025, un accord de cessez-le-feu a été annoncé, permettant la libération de plusieurs otages et l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Cependant, la situation humanitaire reste critique, avec près de 95 % des écoles endommagées et 1,9 million de personnes déplacées à plusieurs reprises. La communauté internationale appelle à un cessez-le-feu durable et à une solution politique pour mettre fin à ce conflit dévastateur.

En Érythrée, les autorités continuent d'imposer des détentions arbitraires et des disparitions forcées à l'encontre de dissidents politiques, de membres de congrégations religieuses, de journalistes et de personnes autochtones (Amnesty International, 2024). L'Érythrée refuse par ailleurs de coopérer avec les mécanismes internationaux sur la situation des droits humains dans le pays.

En conclusion, les tendances migratoires vers la Belgique sont ainsi influencées par des facteurs variés, reflétant à la fois les dynamiques économiques, historiques et géopolitiques. Ces flux continuent d'évoluer en fonction des transformations politiques et sociales en Europe et au-delà.

Justement, qui sont ces demandeurs de protection ? D'où viennent-ils et où vivent-ils ?

MOTIFS DE MIGRATION ET D'INSTALLATION EN BELGIQUE SUIVANT LE PAYS D'ORIGINE

Pays d'origine	Motifs de migration/ installation
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> - Libre circulation entre les pays européens - Situation socio-économique défavorable
Ex-Union Soviétique	<ul style="list-style-type: none"> - Agrégat de 15 pays - Instabilité politique dans certains d'entre eux comme la Tchétchénie - Focus sur l'Ukraine : <ul style="list-style-type: none"> - Office Russe en Ukraine - Situation sécuritaire et humanitaire défavorable - Statut de protection temporaire
France	<ul style="list-style-type: none"> - Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens - Langue Régime fiscal plus intéressant
Italie	<ul style="list-style-type: none"> - Passé industriel du bassin lorrain - Appel à la main-d'œuvre par la Belgique - Histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> - Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à la main-d'œuvre par la Belgique - Regroupement familial autorisé - Situation socio-économique défavorable
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Pologne	<ul style="list-style-type: none"> - Situation socio-économique défavorable - Libre circulation entre les pays européens
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> - Passé industriel du bassin lorrain - Appel à la main-d'œuvre - Histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg - Regroupement familial autorisé - Situation socio-économique défavorable
Congo (RDC)	<ul style="list-style-type: none"> - Relation coloniale et indépendance : études, accords entre universités, préparation de futures élites, commerce - Situation socio-économique défavorable
Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion au sein de l'Union Européenne - Situation socio-économique défavorable
Syrie	<ul style="list-style-type: none"> - Statut de protection internationale - Conflits depuis 2011
Afghanistan	<ul style="list-style-type: none"> - Crise humanitaire - Changement climatique - Droits des femmes restreints
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> - Cycle de violences depuis l'indépendance, tous les 10 ans - Crise du leadership - Délabrement de tous les secteurs de la vie nationale burundaise
Erythrée	<ul style="list-style-type: none"> - Droits de l'Homme bafoués - Recours au service militaire obligatoire à durée indéterminée- travail forcé - Discrimination fondée sur les convictions religieuses

POUR ALLER PLUS LOIN :

MARTINIELLO M.& REA.A ; « *Une brève histoire de l'immigration en Belgique* », Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.

MORELLI A., « *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours.* », Couleur livres, 2004.

MYRIA, « *Nouvelles migrations des pays de l'Est. Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares.* », Myriatics 3, mars 2016.

SCHOONVAERE Q., « *Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques* », Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1^{er} juin 2010.

STENGERS J., « *Les mouvements migratoires en Belgique aux XIX et XXe siècles* » in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, fasc. 1-2, 2004. *Belgique-Europe-Afrique. Deux siècles d'histoire contemporaine. Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers.* Pp.311-348.

LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

... QUI SONT-ILS ?

Un demandeur de protection internationale (DPI) ou demandeur d'asile est une personne qui a quitté son pays et demande refuge dans un autre pays. La procédure d'asile consiste à analyser la demande de protection de la personne au regard de la Convention de Genève. En Belgique, le demandeur devra s'enregistrer auprès de l'Office des Étrangers (OE) et sera auditionné par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatriides (CGRA). À la suite de cet entretien, le demandeur se verra octroyer le statut de réfugié, ou non. Dans ce cas, un recours est possible. Si, à la fin de la procédure, la décision reste négative, le demandeur ne pourra plus séjourner légalement sur le territoire belge.

Un demandeur peut introduire une nouvelle DPI lorsqu'il existe de nouveaux éléments. C'est ce que l'on appelle une demande ultérieure.

Pourquoi distingue-t-on les DPI des étrangers et des immigrés ? Les demandeurs de protection internationale sont de nationalité étrangère et de pays de naissance étranger. Cependant, basées sur le Registre national, les statistiques des étrangers et des immigrés n'incluent pas les DPI qui, eux, se trouvent encore dans le Registre d'attente tout au long de leur procédure. À son terme, ils pourront apparaître dans le Registre national en cas de reconnaissance d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire (PS).

Les statistiques accessibles et les fluctuations entrées/sorties dans les centres pour demandeurs d'asile ne permettent pas d'établir un diagnostic des demandeurs de protection similaire à celui effectué dans les pages précédentes pour les étrangers et les immigrés. Cependant, les statistiques de Fedasil et du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatriides peuvent nous éclairer.

... D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Sur l'année 2024, 39.615 personnes ont introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des étrangers (OE) ; sont également comptabilisées ici les 484 personnes arrivées en Belgique dans le cadre de la réinstallation (CGRA, 2024).

Les principaux pays d'origine des demandeurs d'une protection internationale étaient la Palestine, la Syrie, l'Afghanistan, l'Erythrée et la Turquie.

Les demandeurs d'une protection internationale qui se sont vu reconnaître le plus grand nombre de statuts de réfugié sont les ressortissants palestiniens (3.821), syriens (2.774) et afghans (1.944). En 2024, le statut de protection subsidiaire a été octroyé le plus souvent à des Yéménites (232), des Syriens (169) et des Soudanais (58).

En 2024, le CGRA a estimé que le demandeur avait effectivement besoin d'un statut de protection internationale dans 47,2% des décisions finales. Le taux de protection est plus élevé que les années précédentes (43,5 en 2023 et 43% en 2022). Cette situation s'explique par le grand nombre de dossiers palestiniens traités durant l'année écoulée, un statut de protection internationale a été octroyé dans un grand nombre de ces dossiers (CGRA, 2024).

PAYS D'ORIGINE SELON LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT INTRODUIT UNE DPI EN 2024

Pays d'origine selon le nombre de personnes ayant introduit une DPI en 2024

Top 10

Pays	Effectif	En % du total
1 - Palestine	5.692	14,37%
2 - Syrie	5.617	14,18%
3 - Afghanistan	3.541	8,94%
4 - Erythrée	2.396	6,05%
5 - Turquie	2.233	5,64%
6 - Congo (RDC)	1.907	4,81%
7 - Guinée	1.228	3,10%
8 - Cameroun	1.168	2,95%
9 - Burundi	1.120	2,87%
10 - Géorgie	1.012	2,55%
Total top 3	14.850	37,48%
Total top 10	25.914	65,41%

Il est à mentionner que les chiffres repris dans le tableau ci-dessus sont à nuancer. Ils prennent également en considération les personnes ayant introduit une première demande de protection internationale, ainsi que les demandes de protection internationale ultérieures.

Entre 2015 et 2017, en réponse à l'augmentation des DPI dans certains États membres de l'Union européenne, un mécanisme temporaire de relocalisation a été mis en place. Ce dispositif visait à transférer des DPI depuis des pays fortement sollicités, comme la Grèce et l'Italie, vers d'autres États membres, afin d'y poursuivre l'examen de leur demande. Ce mécanisme, limité dans le temps et l'espace, avait pour objectif de mieux répartir les responsabilités au sein de l'UE. Toutefois, sa mise en œuvre a rencontré plusieurs difficultés, notamment en raison de procédures complexes et d'une participation inégale des États membres, ce qui a limité son efficacité.

Parallèlement, la Belgique a également pris part à un programme de réinstallation coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), permettant l'accueil de réfugiés reconnus depuis des pays tiers.

Depuis le lancement de ce programme en 2013, la Belgique a réinstallé 5.275 personnes. En 2024, 487 réfugiés ont été accueillis dans ce cadre. Toutefois, les autorités belges ont récemment mis un terme à la participation du pays aux programmes de réinstallation.

... OÙ VIVENT-ILS ?

Les DPI sont accueillis durant le temps de leur procédure en Belgique dans le réseau d'accueil pendant la période d'analyse de la demande d'asile, réseau qui fournit l'aide matérielle, sociale et médicale.

En province de Luxembourg, en 2024, il existait 11 centres d'accueil (structures collectives gérées par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique et d'autres partenaires), 14 centres d'accueil collectif pour les personnes ukrainiennes, gérés par Pro First et 23 Initiatives Locales d'Accueil appelées ILA (logements individuels organisés par les CPAS). Les ILA sont des structures gérées par les CPAS, ces dernières sont également accessibles aux demandeurs de protection internationale. Ces logements individuels sont, la plupart du temps, proposés aux personnes reconnues réfugiées (le temps de la transition vers un logement individuel). Cependant, un nouvel accord gouvernemental pourrait impacter le paysage, avec une volonté affichée de réduire le nombre de places d'accueil, en particulier dans les plus petites structures.

Au 1^{er} janvier 2025, le réseau d'accueil en Belgique était de 36.205 places d'accueil réparties dans des centres collectifs et des logements individuels. 34.003 personnes y sont accueillies, soit un taux d'occupation de 94% (Fedasil 2025).

En province du Luxembourg, au niveau local, environ neuf places sur dix sont en centre d'accueil et une place sur dix en ILA.

Certaines communes de la province du Luxembourg disposent d'Initiatives Locales d'Accueil (ILA), avec une capacité allant de 2 à 57 places, la plus grande étant située à Martelange. Au total, les ILA de la province offrent 306 places d'accueil, selon les données collectées par le CRILUX fin d'année 2024.

Soit il s'agit de communes collaborant avec une structure collective qui peut accueillir des centaines de personnes. C'est le cas par exemple des centres d'accueil sur les communes de Gouvy (453 places), Herbeumont (413 places) ou encore Arlon (688 places).

De plus, il existe un centre spécifique pour les MENA qui se nomme MENACCUEIL (35 places). Des places MENA sont également réservées dans des centres d'accueil collectif à Rendeux (32 places), à Bovigny (22 places), Sainte-Ode (24 places), Herbeumont (30 places), Arlon (28 places), Barvaux (16).

L'article 5 de la loi sur la tutelle définit un MENA comme toute personne de moins de dix-huit ans ; non-accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle ; ressortissante d'un pays non-membre de l'Espace économique européen (EEE). Ce jeune est dans une des situations suivantes : soit avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié, soit ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminé par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Les MENA constituent un public vulnérable. Une attention particulière devra leur être accordée lors de leur intégration.

ILA en province de Luxembourg Capacité d'accueil

Aubange	4
Attert	2
Bastogne	20
Bertrix	3
Chiny	9
Durbuy	6
Etalle	11
Fauvillers	3
Houffalize	21
Léglise	14
Libin	8
Libramont-Chevigny	12
Marche-en-Famenne	18
Martelange	57
Musson	6
Nassogne	6
Saint-Léger	43
Saint-Hubert	7
Tellin	10
Tintigny	9
Vaux-Sur-Sûre	23
Vielsalm	10
Wellin	4

LES « INVISIBLES » EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

La présence des personnes étrangères et d'origine étrangère ne se limite pas aux catégories venant d'être passées en revue. D'autres personnes avec d'autres situations administratives résident sur la province mais ne sont pas représentées dans les chiffres précédemment évoqués.

SANS-PAPIERS

Les personnes étrangères qui résident sur notre territoire en séjour irrégulier, c'est-à-dire sans titre de séjour, sont communément appelées « sans-papiers ». Nous préférons cette expression, revendiquée par les personnes concernées, aux termes « illégaux » ou « clandestins », qui renvoient à un imaginaire d'hors-la-loi ou de criminalité. Les personnes sans-papiers vivent simplement dans une irrégularité administrative. Ces personnes n'ont donc pas de titre de séjour les autorisant à vivre légalement en Belgique, mais cela ne signifie pas qu'elles soient dépourvues de tout document d'identité (carte d'identité ou passeport du pays d'origine par exemple).

Présentes depuis peu ou établies depuis longtemps sur notre province, il y a plusieurs explications à l'absence de titre de séjour de ces personnes. Un des motifs rencontrés est celui d'arriver au bout des procédures de demande de protection internationale avec une réponse négative ou dont la demande tombe sous le Règlement Dublin (la personne refuse de retourner dans le pays responsable de la demande de protection internationale). Ils sont dits « déboutés » de l'asile. Un autre motif d'absence de titre de séjour concerne les personnes qui ne veulent pas la place de retour ni un retour volontaire.

L'expiration de leur titre de séjour ou d'un visa : les personnes ont été autorisées à entrer sur le territoire mais n'ont pas obtenu ou demandé l'autorisation d'y rester. C'est le cas notamment avec certains titres de séjour qui exigent un contrat de travail : les personnes ne peuvent renouveler leur titre de séjour en cas de perte d'emploi. Les personnes arrivées en Belgique via le regroupement familial peuvent perdre leur droit au séjour sur cette base de l'emploi si les conditions ne sont plus remplies au moment du renouvellement du titre. Par exemple : une personne vient en Belgique pour rejoindre son époux dans le cadre d'un regroupement familial, mais le couple se sépare après un ou deux ans. L'Office refuse le renouvellement de la carte de la personne venue via le regroupement familial et lui donne l'ordre de quitter le territoire (CRILUX, 2023).

Nous pouvons citer également les personnes qui arrivent sur le territoire avec un visa court séjour, et qui tentent ensuite une régularisation pour raisons humanitaires ou médicales.

L'absence de titre de séjour peut également être expliquée par une entrée irrégulière sur le territoire. Une personne née en Belgique de parents en séjour irrégulier sera également en situation irrégulière.

Un point qu'il nous semble important de mentionner est que l'irrégularité de séjour peut être une situation provisoire. Cependant, les démarches pour ouvrir la voie d'accès au séjour peuvent s'étaler sur la longueur, prendre des années en fonction de nouveaux éléments constitutifs du dossier.

L'ancre territorial et les raisons qui poussent à rester ou à quitter (facteur de mobilité, accès aux services, rejoindre des connaissances, etc.) notre territoire va différer d'une personne à une autre et d'un public à un autre. Une partie du public est présente sur le territoire pour travailler dont les travailleurs et travailleuses du sexe. Ils sont principalement installés dans le Sud de notre province. Il s'agit pour la plupart de personnes originaires d'Amérique Latine.

Les personnes en séjour irrégulier n'ont pas toujours connaissance de leurs droit en règle générale (aide juridique gratuite, droit à l'éducation pour les mineurs, droit de porter plainte, etc.). A ce sujet, le CRILUX a créé un guide sur la vie en séjour irrégulier, pour les personnes avec ou sans papiers. Il s'intitule : « la première chose qu'on me demande c'est la carte » (CRILUX, 2023) Ce guide offre différentes pistes, contacts à destination des personnes sans-papiers et des professionnels.

En conclusion, le terme « sans-papiers » fait référence à des situations variées. Il peut être difficile d'obtenir un droit ou une autorisation de séjour. Il y a des procédures qui peuvent être entamées pour régulariser le séjour : on parle de régularisation pour raisons humanitaires ou pour raisons médicales (par exemple : en cas de maladie grave). Ces procédures de régularisation sont appelées « 9 bis » et « 9 ter » en référence aux articles de loi qui les prévoient. Il s'agit des exceptions à la règle selon laquelle les demandes d'autorisation au séjour doivent être introduites avant d'entrer sur le territoire belge.

MIGRANTS EN TRANSIT

Les personnes qui arrivent sans visa et sans intention de s'installer en Belgique et d'entamer les démarches pour régulariser le séjour sont dites « en transit ». Elles séjournent temporairement dans un ou plusieurs pays. Leur projet est d'introduire une demande de protection internationale dans un autre pays. Certaines personnes décident alors de se rendre en Angleterre car elles maîtrisent la langue, des communautés de leur pays natal y vivent et représentent une aide à l'intégration non-négligeable, et que l'accès au travail y semble plus facile ; mais aussi parce qu'il y a de nouveau le mythe que le règlement Dublin n'y est pas appliqué. Pour atteindre cette destination, la technique la plus souvent employée consiste à monter à l'arrière de camions en espérant qu'ils aillent dans la bonne direction.

Ce sont, pour la plupart, des adolescents et de jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans. Il y a aussi des publics plus vulnérables comme des MENA et des femmes enceintes. La majorité d'entre eux vient d'Érythrée, du Soudan et d'Éthiopie. Ils fuient la guerre, la dictature et, dans le cas de l'Érythrée, également le service militaire forcé et à durée indéterminée. D'abord détenus pour la plupart dans des camps en Libye, ils devront travailler et vendre leur corps pour envisager la suite du parcours : la traversée de la Méditerranée. Si cette dernière leur est favorable, ils poseront le pied en Europe dans l'un des pays suivants : Italie, Grèce, Malte, etc. Et c'est là que l'aventure européenne commence et renforce la signification du terme « Europe forteresse ».

L'entrée sur le continent européen rime avec prise d'empreintes et encodage de ces dernières dans la base de données « Eurodac ». Ce premier pays européen devient donc le pays ayant la charge d'analyser la DPI (Règlement Dublin). En attendant les premiers entretiens et durant toute la procédure (qui peut prendre plusieurs années), les migrants sont « accueillis » dans des hotspots ou plateformes régionales de débarquement. Ces lieux ressemblant majoritairement à des centres fermés sont devenus de véritables capitales d'une géographie européenne de l'exil.

Vivant dans des conditions humaines et sanitaires déplorables, certains migrants poursuivent leur périple vers d'autres pays d'Europe. Parce qu'ils ont de la famille ailleurs, parce qu'ils pensent passer outre le règlement Dublin, parce que faire des milliers de kilomètres sur la route de l'exil semble moins dangereux que rester au pays ou dans ces camps appelés « camps de la honte de l'Europe ».

C'est début 2015, en raison des quotas imposés à l'Office des Étrangers (OE) par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, que de nombreux migrants se rassemblent au Parc Maximilien, situé en face de l'OE à Bruxelles. Fatigués d'attendre une potentielle chance de déposer leur demande d'asile, certains poursuivront leur chemin vers le Royaume-Uni. Pour justifier l'absence d'aide apportée à ces migrants en errance dans la capitale de l'Europe, certains acteurs politiques leur donneront le nom de migrants en transit ; cette dénomination signifiant qu'ils ne font que passer et n'ont donc pas à recevoir un quelconque soutien de l'Etat belge.

Les citoyens occupent donc le vide laissé par les institutions publiques en venant en aide à ces personnes dont la Belgique nie les droits fondamentaux.



La politique migratoire belge met tout en œuvre pour stopper ce phénomène et déploie des contrôles renforcés sur les aires d'autoroute en Flandre et en périphérie de Bruxelles. Ultime solution pour ces migrants, se déplacer vers le sud du pays.

C'est donc à l'automne 2018 que des citoyens rencontrent les premiers « transmigrants » dans les bois de la province de Luxembourg.

La mobilisation citoyenne est forte et déterminée à sortir du bois ces êtres humains afin de leur donner accès aux besoins primaires (se laver, avoir chaud, dormir en se sentant en sécurité, avoir accès à des soins de santé, se sentir exister dans le regard de l'autre, etc.).

En province du Luxembourg, plusieurs collectifs citoyens sont présents sur le territoire :

Dans le sud de la province : Collectif de Barnich (collectif de Arlon), Jolis-bois (collectif de Aubange-Messancy), le Karité (collectif de Habay).

Ils sont soutenus par le CNCD-11.11.11 local, la Coordination wallonne des associations de soutien aux migrants et le CRILUX dans leurs contacts avec les pouvoirs locaux et les autres niveaux de pouvoirs que sont la Province, la Région Wallonne et le Fédéral.

POUR ALLER PLUS LOIN :

CAI, « Migrants en transit, qui sont-ils ? Citoyens solidaires, que pouvons-nous faire ? », 2019.

MYRIA, « La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni », Myriadoc, 2020

SIREAS, « Le Royaume-Uni, un Eldorado pour les migrants ? » Autopsie du British Dream, 07/2018.

CRILUX, « La première chose qu'on me demande, c'est la carte », 2023.

LES GENS DU VOYAGE ET LES COMMUNAUTÉS ROMS

D'autres catégories de personnes étrangères transitent ou résident dans notre province, il s'agit des populations Roms. Ces communautés sont régulièrement amalgamées avec les gens du voyage.

GENS DU VOYAGE

En Wallonie, le Code Wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) définit les Gens du voyage comme étant « des communautés d'origines différentes caractérisées par un habitat mobile, qui se déplacent de lieu en lieu durant plusieurs mois de l'année et qui, à chaque arrêt, restent quelques jours sur place avant de reprendre la route » (CWASS, 2021).

Cette population dont la particularité est de résider dans un habitat mobile n'est principalement pas d'origine étrangère. Les gens du voyage présents sur le territoire belge sont pour la plupart de nationalité belge ; ils seraient entre 15.000 et 20.000 bien ancrés dans les localités belges. Les autres nationalités représentées sont françaises et allemandes.

COMMUNAUTÉS ROMS

Les Roms constituent la plus ancienne et la plus importante minorité ethnique en Europe. Arrivés d'Inde du Nord au 10e siècle, ils proviennent majoritairement des pays d'Europe centrale et orientale, notamment des Balkans. Cette population se divise en une diversité de communautés et de nationalités, unies principalement par l'usage du romani, une langue orale qui a évolué au fil du temps et des migrations.

Contrairement à une idée reçue, les Roms ne sont pas intrinsèquement nomades. S'ils vivent parfois en caravane, ce mode de vie résulte souvent de difficultés administratives à accéder à un logement décent. En tant que citoyens de l'Union européenne, les Roms jouissent de la liberté de circulation, mais ne doivent pas constituer une «charge déraisonnable» pour les États d'accueil. Ils sont tenus d'arriver avec des ressources suffisantes ou de trouver rapidement un emploi.

Cependant, cette population est souvent stigmatisée, associée à des clichés négatifs tels que la criminalité, la précarité, la marginalisation ou la mendicité. Ces préjugés engendrent fréquemment des discriminations dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, la santé ou le logement.

En Belgique, il n'existe pas de données officielles précises sur le nombre de Roms, en raison de l'interdiction des statistiques ethniques. Les chiffres avancés ne sont donc que des estimations. Pour mieux comprendre cette communauté, nous collaborons actuellement avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie afin de réaliser un diagnostic sur notre territoire.

ROMS UKRAINIENS

Les Roms ukrainiens, une communauté souvent oubliée dans les discussions sur la guerre en Ukraine, se retrouvent aujourd'hui dans une situation de plus en plus précaire. En lien avec l'actualité, il est important de faire un petit focus sur cette population, car environ 25% des Roms d'Ukraine demandent actuellement l'asile dans l'Union européenne (Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie, 2023).

L'une des principales difficultés auxquelles cette communauté fait face est l'absence de documents d'identité pour environ 20% de la population, ce qui complique encore davantage leur situation. L'accès à l'éducation est également très limité, freinant l'avenir de nombreux jeunes Roms et seulement 43% des Roms en Ukraine ont accès aux services de première nécessité, ce qui

témoigne de l'extrême précarité dans laquelle ils vivent.

Avant le début de la guerre, les Roms dépendaient en grande partie de petites économies locales, comme la vente de métaux, mais avec l'effondrement des bases économiques dans le pays, ces sources de revenus sont désormais inaccessibles.

Enfin, il est important de noter que l'Ukraine a historiquement figuré parmi les pays les plus défaillants en matière de protection des droits des personnes migrantes. Cette situation s'aggrave avec le conflit en cours, rendant les conditions de vie des Roms ukrainiens encore plus critiques.

POUR ALLER PLUS LOIN :

CIRÉ, « Introduction à la problématique Rom en Europe », septembre 2013.

CIRÉ, « Y a-t-il une « question ROM » en Belgique ? Synthèse et recommandation », 2014.

LES CHIFFRES, UNE CERTAINE PERCEPTION DE L'IMMIGRATION

Avec un caractère parfois exagéré de catégorisation, les chiffres constituent une perception de l'immigration comprenant différents biais ou facteurs d'influence, selon le point de vue.

LE CHOIX DE L'INDICATEUR

Le choix de l'indicateur statistique influence notre perception de l'immigration, on se doit de toujours s'interroger sur ce que les chiffres représentent réellement. Comme nous l'avons vu précédemment, si l'on prend en considération la nationalité ou le pays de naissance des personnes (étrangers et immigrés), il en résulte une image différente en termes de nombre de personnes et de nationalités représentées. Ces chiffres montrent des réalités différentes (migrations récentes vs migrations anciennes). Il est donc toujours important de contextualiser les statistiques et de ne pas les prendre pour ce qu'elles sont : un indicateur dévoilant une partie de la réalité.

Population de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg au 01/01/2024		
Top 10		
Nationalité	Effectif	En % du total
1 - France	7.521	25,09%
2 - Portugal	5.454	18,20%
3 - Luxembourg	2.618	8,73%
4 - Italie	2.136	7,13%
5 - Roumanie	1.838	6,13%
6 - Ukraine	1.277	4,26%
7 - Pays-Bas	994	3,32%
8 - Espagne	855	2,85%
9 - Pologne	489	1,63%
10 - Maroc	496	1,65%
Total top 3	15.593	52,03%
Total top 10	23.678	79%

Population par pays de naissance (Hors BE) résidant en province de Luxembourg au 01/01/2024		
Top 10		
Nationalité	Effectif	En % du total
1 - Maroc	243.954	10,69%
2 - France	196.414	8,60%
3 - Pays-Bas	136.531	5,98%
4 - Roumanie	118.764	5,20%
5 - Italie	116.685	5,11%
6 - Turquie	109.321	4,89%
7 - Union Soviétique (ex)	89.463	3,92%
8 - Congo (RDC)	86.747	3,80%
9 - Allemagne	80.060	3,51%
10 - Pologne	77.937	3,41%
Total top 3	576.899	25,27%
Total top 10	1.255.876	55%

Le poids des individus nés au sein de l'UE dans la population immigrée est inférieur à leur poids dans la population de nationalité étrangère. Ceci s'explique par le fait que les étrangers qui sont citoyens d'un Etat membre de l'UE ont une plus faible propension à acquérir la nationalité belge par rapport aux étrangers, comme nous allons le voir.

TROIS MOUVEMENTS À LA LOUPE

Nous devons donc aussi tenir compte des mouvements entre statistiques, c'est ce que nous allons expliquer ci-après.

D'ÉTRANGER À BELGE - 1^{ER} MOUVEMENT : L'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ BELGE

En Belgique, en 2023, 55.213 personnes ont acquis la nationalité belge, soit le chiffre le plus élevé depuis 2001 (STATBEL, 2024). Il s'agit du troisième plus haut chiffre enregistré depuis 30 ans. Ce chiffre s'élevait à 48.521 en 2022, à 39.275 en 2021 et à 33.950 en 2020.

Les personnes étrangères obtenant la nationalité belge sont principalement originaires des pays tiers. Les nouveaux Belges issus de l'UE-27 sont minoritaires (23%). Dans ce groupe, les principales nationalités sont les Roumains (3.460) et les Italiens (2.091). Parmi les nouveaux Belges issus des pays tiers, le premier pays d'origine est le Maroc (5.289), puis la Syrie (3.287), arrivent ensuite les Afghans (2.551).

Mais pourquoi acquérir la nationalité belge ? Les personnes qui souhaitent devenir belges ont des motivations très diverses, mais qui visent pour la plupart à se « faciliter la vie » en tant qu'étranger : se déplacer plus aisément et jouir de la liberté de circulation au sein de l'UE ; pouvoir voyager vers son pays d'origine quand on est réfugié ; avoir la même nationalité que son enfant belge ; grimper plus facilement les échelons professionnels ou encore accéder à certains métiers encore réservés aux Belges (police, sécurité, armée) (Cire, 2019). C'est le cas de la plupart des immigrés non-européens. Pour les européens, certains considèrent que leur passeport européen et les nombreux droits qui y sont associés sont suffisants et voient dès lors peu d'avantages à opter pour la nationalité belge (LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., 2017). Pour les DPI, l'obtention de la nationalité belge représente une sécurité supplémentaire, après le statut de réfugié ou la PS. Ils passeront, dans les prochaines années, du Registre d'attente au Registre national en tant qu'« étranger » puis en tant que « Belge ».

Il y a également une dimension symbolique et identitaire. Les étrangers vivant en Belgique depuis plusieurs années s'identifient au pays et souhaitent affirmer cet attachement en obtenant la nationalité. Se sentant bien intégrés et envisageant leur avenir ici, il leur paraît naturel de devenir belges dès lors qu'ils remplissent les conditions requises.

Au CRILUX, en 2024, 509 bénéficiaires ont été accompagnés dans le cadre du Parcours d'intégration et 632 nouveaux dossiers ont été ouverts (tous services confondus). Les principaux besoins étaient l'acquisition de la nationalité belge, l'apprentissage du français, l'ISP (insertion socioprofessionnelle, la citoyenneté et l'administratif). Le top des nationalités accompagnées est constitué de l'Ukraine en 1^{ère} position, des réfugiés reconnus (titre officiel) en deuxième position, du Maroc en troisième position, du Cameroun en 4^{ème} position et du RDC en cinquième position. En obtenant la nationalité belge, ces personnes ne se retrouvent donc plus que dans la catégorie « immigré » et non plus « étranger ».

Cette hausse est attribuée par certains experts à la crise migratoire de 2015-2016, durant laquelle de nombreux réfugiés ont entamé des processus d'intégration aboutissant récemment à l'obtention de la nationalité.

POUR ALLER PLUS LOIN :

LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., « 18. Tous les immigrés viennent-ils belges ? », pp. 109-115 in « Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle », Collection Carrefours, Editions Académia L'Harmattan, 2017

DE DPI À ÉTRANGER ET IMMIGRÉ - 2^{ÈME} MOUVEMENT : LE STATUT DE PROTECTION INTERNATIONALE

La reconnaissance d'une protection internationale a également une influence sur les « stocks démographiques ». En effet, le DPI, jusqu'alors dans le Registre d'attente, n'apparaît pas dans les statistiques des étrangers ou des immigrés. Une fois une réponse positive accordée concernant son statut, il se voit accorder une place dans le Registre national et par conséquent, dans les stocks de population étrangère et population immigrée. C'est ainsi que, hormis pour étudier une situation temporaire de l'accueil, l'analyse des statistiques de l'asile devient pertinente dans le cadre de l'établissement durable de personnes étrangères.

Si le demandeur de protection internationale obtient le statut de réfugié ou de PS, il sera classé « étranger » et « immigré » au même moment et, quelques années plus tard, pourra également rejoindre le stock de « Belges » en acquérant la nationalité.

Pour rappel, en 2024, le CGRA a considéré que le demandeur avait besoin d'une protection dans 47,2% des décisions finales. 45,3% étaient des décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 1,9% des décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire. Le plus grand nombre de statuts de réfugiés reconnus a été accordé à des Palestiniens, des Syriens, des Érythréens et des Afghans. En 2024 toujours, le statut de protection subsidiaire a été octroyé le plus souvent à des Yéménites, des Syriens et des Soudanais.

Parmi elles, la Palestine est le pays d'origine avec le plus grand nombre de personnes ayant reçu une décision positive : 3.281 réfugiés. La Syrie comptabilise 2.774 personnes ayant reçu une décision positive concernant le statut de réfugié.

D'HERBEUMONT À ANVERS - 3^{ÈME} MOUVEMENT : LA MIGRATION INTERRÉGIONALE EN BELGIQUE

Analysés à un niveau local, nous devons également tenir compte de la perméabilité de ces « stocks ». En effet, outre les déménagements individuels, des flux migratoires interrégionaux peuvent être observés.

Dans le rapport de recherche « Les migrations interrégionales en Belgique » publié en 2019, différentes cartes indiquent, entre 2012 et 2016, les migrations des communes de Wallonie vers la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi vers la Région flamande (en nombre de migrations, taux de migration, solde migratoire). Sur ces dernières, plusieurs communes se distinguent par leur nombre de migrations interrégionales. Il s'agit d'Herbeumont, Durbuy, Hotton, Gouvy mais également Rendeux et Sainte-Ode. Or, toutes ces communes ont un centre d'accueil sur leur territoire (Cf. « Les demandeurs de protection internationale...où vivent-ils ? »). Les auteurs commentent également dans ce sens : on constate cependant dans cette direction de flux des valeurs extrêmement élevées pour certaines communes plus éloignées de la Région flamande. Il s'agit plus que probablement de migrations depuis des communes accueillant des centres de demandeurs

d'asile. Une fois régularisés et ayant obtenu le statut de réfugié, ils se dirigent notamment vers la Région flamande (probablement dans les grandes villes) pour faciliter leur insertion sociale (regroupement) et professionnelle. Le taux d'émigration le plus marquant sur cette carte est celui de la commune d'Herbeumont avec un taux de 182,8 migrations pour mille habitants. Il s'agit du taux le plus élevé des communes de la Région wallonne.

Lorsque les auteurs poursuivent l'analyse de ces migrations au regard des groupes de nationalités, très vite, l'hypothèse se voit confirmée par une surreprésentation du groupe non-UE au départ des communes citées plus haut, avec précisément les principales nationalités telles que la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan.

POUR ALLER PLUS LOIN :

CHARLIER J. (IWEPS), DEBUISSON M. (IWEPS), HERMIA J-P. (IBSA) & PELFRENE E. (Statistiek Vlaanderen), « Les migrations interrégionales en Belgique », rapport de recherche - Hors-Série, octobre 2019

CERTAINES CATÉGORIES INVISIBLES

Enfin, ces chiffres sont à manier avec prudence car ils ne rendent compte que d'une partie de la réalité. Comme nous l'avons vu précédemment (Cf « Les migrants en transit et sans-papiers, invisibles en province de Luxembourg »), certaines catégories de personnes ne sont pas visibles via une analyse uniquement quantitative. Il s'agit des personnes présentes sur le territoire sans titre de séjour ou des personnes de passage sur le territoire. Il est cependant essentiel de prendre en compte ce public afin de travailler l'inclusion de toutes personnes étrangères ou d'origine étrangère en province de Luxembourg.

DE L'ACCUEIL À L'INTÉGRATION

POURQUOI S'INSTALLER EN PROVINCE DU LUXEMBOURG ?

La question n'est pas évidente. Plusieurs hypothèses peuvent y répondre. Si nous prenons notre cas : nous sommes né quelque part, nous y vivons peut-être encore ou nous nous en sommes éloignés, légèrement ou très fortement. Pourquoi ? Car nous sommes liés à cette région, ce village, nous y avons notre réseau, notre famille ou au contraire, nous avons fait le choix de nous installer ailleurs en raison de notre travail, de notre famille, de nos études, des opportunités. Nous avons posé nos valises là où nous sommes satisfaits de notre insertion dans la société. Demain, nous les préparerons peut-être pour d'autres horizons car un de ces facteurs aura évolué.

Ainsi, nous pourrions faire l'hypothèse qu'un des premiers facteurs d'installation pour un primo-arrivé est son premier lieu d'accueil. Toutefois, nous l'avons vu précédemment (Cf. « D'Herbeumont à Anvers - 3^{ème} mouvement : la migration interrégionale en Belgique »), la migration interrégionale, de la Wallonie à la Flandre, concerne particulièrement les demandeurs de protection internationale en recherche de meilleures conditions pour une insertion sociale et professionnelle ou qui rejoignent des communautés établies.

Ce n'est pas le cas de tous. Certaines familles vont choisir de s'installer dans la région de leur premier lieu d'accueil. Les enfants y ont été scolarisés, des formations ont été commencées, des relations ont été tissées et le prix du loyer y est souvent moins cher qu'en ville.

D'autres facteurs tels que l'attractivité territoriale et les facilitateurs d'intégration sont à prendre en considération.

D'UN CENTRE À UNE INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL (ILA), UN ÉTABLISSEMENT DURABLE ?

Une autre hypothèse serait celle selon laquelle un DPI pourrait avoir une propension à s'établir plus facilement sur le territoire vers lequel il a été désigné, s'il a pu bénéficier d'un accueil en ILA.

Un transfert d'un centre collectif à une ILA a lieu à condition d'avoir séjourné deux mois au minimum dans un centre d'accueil et d'avoir une procédure en cours auprès du CGRA. Mais l'installation en ILA dépend aussi de plusieurs facteurs, y compris le taux d'occupation. En fonction du taux d'occupation du réseau d'accueil – structures collectives et individuelles confondues, tantôt les listes d'attente s'allongeront pour les familles en attente d'une place en ILA, tantôt des places seront accordées dès le dispatching avec un accompagnement de la procédure dès le départ, un réel enjeu pour des petites structures avec peu de personnel attribué.

Attention, il ne s'agit pas de dire que l'intégration sera meilleure via le séjour en ILA que via le passage en centre d'accueil mais bien que le fait de vivre en logement individuel, avec la création de premiers points d'attache dans la commune, pourrait favoriser un établissement plus durable.

EN GUISE DE CONCLUSION

Etrangers, immigrés, demandeurs de protection internationale, sans-papiers, migrants en transit, ... sont plus ou moins nombreux sur le territoire local. Cependant, le taux de présence des personnes étrangères dans les différentes communes de la province ne doit pas constituer à lui seul un indicateur de la pertinence d'y développer des actions d'intégration ou non. Il y a en effet parfois des besoins tout aussi prégnants, voire plus, en termes de vivre ensemble, d'inclusion et d'interculturalité dans les communes qui comptent peu d'étrangers que dans les communes où il y en a davantage.

Nous clôturons ce premier tome sur la présence des personnes étrangères en province de Luxembourg avec cette question : En province de Luxembourg, quels sont, en matière d'intégration, les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre et quelles seraient les stratégies à développer ensemble pour y parvenir ?

Au-delà des chiffres, l'inclusion de ces personnes étrangères et d'origine étrangère est tout l'enjeu développé dans le tome 2 de ce document.

Comment améliorer les conditions pour un établissement durable en province de Luxembourg ? Quelles sont les opportunités sur notre territoire ?

TOME 2

Enjeux de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg et actions du CRILUX.



INTRODUCTION

UN PROJET DE SOCIÉTÉ, FIL CONDUCTEUR DES ACTIONS DU CRILUX

Le CRILUX déploie ses actions pour défendre une société inclusive, plurielle et riche de sa diversité.

Pour ce faire, il s'appuie sur la démarche interculturelle, qui vise à créer les conditions favorables à une cohésion sociale et un vivre ensemble harmonieux.

Il considère que les enjeux d'inclusion concernent autant les personnes étrangères et d'origine étrangère que la société d'accueil, dans une dynamique réciproque et permanente.

Il situe ces enjeux d'inclusion au niveau de l'égalité des chances et de l'accès aux droits fondamentaux. Il est également attentif à la réduction des inégalités et la lutte contre les situations de pauvreté et les mécanismes d'appauvrissement.

Le CRILUX reconnaît également la primauté des actions collectives et des politiques structurelles conçues dès le départ pour tous et lutte contre la catégorisation des publics et des actions. À ce titre, il fait le lien entre les dispositifs spécifiques et les enjeux plus globaux qui les concernent.

Il défend une approche globale des réalités et besoins des publics qu'il accompagne et s'oppose à une segmentation des actions et des interventions.

Il reconnaît, pour les publics qu'il accompagne dans une approche bienveillante, la capacité à se poser comme acteur de ses propres trajectoires et à poser ses choix en connaissance de cause.

UN FOCUS VIA DES FICHES D'ACTIONS THÉMATIQUES

Dans ce deuxième volet de notre PLI provincial, nous avons souhaité mettre en évidence toute une série d'enjeux liés à l'inclusion des personnes étrangères et d'origine étrangère sur notre territoire. Ces enjeux sont articulés autour de différentes fiches qui répondent à plusieurs objectifs :

- Mettre en visibilité les grandes thématiques abordées à l'échelon provincial ;
- Rappeler une série de constats de terrain ;
- Préciser les visées et les actions ;
- Détailler les partenariats et la mise en œuvre des projets ;
- Donner des précisions sur les calendriers de mise en œuvre.

Il s'agit à la fois de rendre visible le travail partenarial déjà engagé et les chantiers qu'il reste à activer localement. Sachant que ces différentes thématiques constituent des priorités, mais qu'elles ne donnent pas une vision exhaustive de la multiplicité des portes d'entrées possibles pour travailler à l'inclusion/intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. On peut également améliorer l'inclusion via le travail partenarial local et les autres missions décrétale du CRILUX.

Quatorze thématiques sont identifiées à travers les pages qui vont suivre.

THÉMATIQUE 1 : APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DE LA RÉGION D'ACCUEIL

CONSTATS

L'apprentissage et la connaissance de la langue sont des vecteurs fondamentaux d'inclusion et d'intégration et sont au centre de toute une série de dispositifs s'adressant aux personnes étrangères et d'origine étrangère (Parcours d'Intégration – Projet Individualisé d'Insertion Sociale des CPAS – preuves d'intégration liées au séjour et/ou à la nationalité, etc.), dispositifs qui peuvent être contraignants (et donc obligatoires) ou accessibles sur base volontaire.

Il n'y a pas de temporalité idéale préétablie qui ferait de l'apprentissage de la langue un préalable et un prérequis à toute autre démarche. Ainsi, selon les cas, l'acquisition de la langue peut être un facilitateur des démarches d'inclusion (l'apprentissage de la langue facilite l'inclusion) ou une conséquence des démarches d'inclusion (l'inclusion facilite l'apprentissage de la langue). D'où l'importance d'une attention accrue au(x) projet(s) de vie du public dans une approche globale qui place ce public en acteur principal de ses propres trajectoires.

La multiplicité et la diversité des approches et des opérateurs - qu'ils relèvent de l'alphabétisation (public infra-scolarisé) ou du français langue étrangère (public scolarisé) - est à défendre, au vu de la multiplicité des besoins du public. Une offre qui serait trop formatée et/ou trop rigide serait préjudiciable au public.

Il existe des freins spécifiques au public des personnes étrangères et d'origine étrangère, dont certains se trouvent exacerbés en région rurale : problèmes de mobilité, problèmes de garde d'enfant(s), problèmes de coûts annexes même pour des dispositifs censés être accessibles gratuitement, difficultés de concentration, de régularité ; liées aux conflits du pays, aux traumatismes, à la procédure, problèmes de compréhension des codes culturels de la société d'accueil et de son fonctionnement et des freins spécifiques au territoire : offre insuffisante, difficulté de décentralisation de l'offre de formation, peu de formations en perfectionnement de la langue, etc.

Les besoins du public et les réponses pédagogiques à y apporter peuvent varier selon la durée de séjour sur le territoire : les personnes primo-arrivantes, le public « nationalité » et les anciens arrivants ont parfois des besoins spécifiques qui peuvent varier.

Les tables de conversation, fonctionnant comme des sas d'entrée avant les formations classiques, les dispositifs d'entrées permanentes, les apprentissages concomitants langue-métier, ainsi qu'une approche plus scolaire ou orientée vers l'insertion sociale constituent autant de pistes pour structurer les actions prévues, lesquelles requièrent une pédagogie et des prérequis spécifiques à la formation des adultes en contexte migratoire (andragogie).

VISÉES

L'approche provinciale de l'apprentissage de la langue vise à favoriser et promouvoir l'émergence d'une offre de qualité qui soit concertée, complémentaire et adaptée sur le territoire.

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Positionnement en appui et accompagnement des acteurs associatifs et publics de la province : le CRILUX ne dispense pas de cours directement ;
- Complémentarité de l'offre des opérateurs publics et associatifs sur le territoire : analyse des besoins, contenus et niveaux d'apprentissage, localisation, horaires, etc. ;

- Accessibilité de l'offre : coûts, mobilité, garde d'enfant(s), etc. ;
- Orientation efficace du public vers les cours qui répondent directement à ses besoins. Pour cela, utilisation et promotion d'outils de positionnement et de validation des acquis légitimes aux yeux de tous ;
- Professionnalisation du secteur et travail sur les compétences pédagogiques et la posture des formateurs, là où l'offre s'appuie encore en tout ou en partie sur les bénévoles, accompagnement vers de la formation continuée ;
- Développement d'outils et de séquences pédagogiques : co-construction de séquences de formations et partage de ressources ;
- Mise en visibilité de l'offre via un référencement en temps réel sur un outil informatique commun à toute la Région wallonne (logique de cadastre) ;
- Lien avec les démarches pour l'acquisition de la nationalité (reconnaissance du Parcours d'Intégration comme preuve d'intégration linguistique). Le niveau attendu correspond au niveau A2 dans les quatre compétences (compréhension, écoute, expression orale et écrite) du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL).
- Promotion d'appels à projets et de dispositifs visant à soutenir le secteur, et notamment les projets d'apprentissage de la langue orientés « métier » ;
- Accompagnement des opérateurs dans l'introduction des dossiers de demande de financement (initiative locale d'intégration (ILI)) ;
- Relais/plaidoyer vers les pouvoirs publics sur les enjeux sectoriels ;
- Harmonisation des pratiques à l'échelle de la Wallonie.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Les objectifs sont travaillés depuis la « Plateforme Alphabétisation, Français Langue Étrangère, Remise à Niveau » portée conjointement par le CRILUX, le Moiroir Vagabond, l'Instance Bassin Emploi Formation Enseignement (IBEFE) Luxembourg, le FOREM et Lire et Ecrire Luxembourg.

Cette plateforme vise à toucher et associer un maximum d'opérateurs actifs sur l'apprentissage de la langue en province de Luxembourg. Elle fonctionne avec un comité de pilotage et des réunions en séance plénière.

Un partenariat avec le CAI et Henallux existe depuis plusieurs années, portant sur une journée annuelle visant à traiter une thématique en lien avec l'apprentissage du français et la posture de formateurs en contexte multiculturel. Ce partenariat vise également à mettre sur pied un certificat en français langue étrangère organisé par la Haute Ecole.

Un recensement de l'offre et de la demande, des focus group, un état des lieux des besoins sont réalisés par le DisCRI. Ce travail se fait sur toute la Wallonie, dans une approche commune à tous les CRIS sur l'apprentissage de la langue. Le rôle du CRILUX est de les alimenter, d'apporter de nouvelles perspectives.

Une journée de suivi annuel est organisée pour les formateurs en alpha/FLE et en citoyenneté afin de traiter et d'échanger à propos de problématiques et d'enjeux communs aux deux secteurs. Des journées de suivi spécifiques aux formateurs en FLE sont en travail.

Un PADLET recensant des applications, chaînes YouTube, etc. a été créé et se trouve sur le site web du CRILUX. Ce PADLET est une ressource pour l'apprentissage du français.

CALENDRIER

La plateforme se réunit en séance plénière trois à quatre fois par an. Elle active du travail en sous-groupes permanent lors des journées de suivis.

Il y a trois journées de suivis en Alpha-FLE-RAN ainsi que trois journées de suivis pour la citoyenneté. La troisième journée est commune à ces deux opérateurs.

L'inter centre (IC) se réunit une fois toutes les six semaines. L'IC est une réunion commune entre les différents Centres d'Intégration en Wallonie qui vont travailler sur une thématique.

FICHE THÉMATIQUE 2 : INTERCULTURALITÉ

CONSTATS

Les Centre Régionaux d'Intégration de Wallonie rejoignent les recommandations du conseil économique social et environnemental de Wallonie (CESEW) et de l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur l'importance du travail en interculturalité avec la société d'accueil. En effet, les mécanismes d'inclusion/d'intégration sont permanents et réciproques, et impliquent autant les personnes étrangères que la société d'accueil. Il serait dangereux pour les pouvoirs publics wallons de ne faire peser la responsabilité d'une intégration réussie que sur les épaules des seules personnes étrangères au travers de dispositifs ciblés tels que le Parcours d'Intégration. Il y a donc des enjeux de cohésion sociale et de vivre ensemble qui font que l'interculturalité ne doit pas se penser uniquement en termes d'éducation permanente et de culture, mais bien également en termes d'action sociale. La Wallonie a, par conséquent, sa part de responsabilité dans le modèle de société qu'elle entend promouvoir en écartant les logiques assimilationnistes pures et dures qui montrent rapidement leurs limites.

VISÉES

L'approche provinciale vise à promouvoir des initiatives communes des personnes étrangères et autochtones afin de prévenir et/ou de résoudre de façon concrète et pérenne des situations problématiques qui entravent une inscription positive dans un processus d'intégration et l'établissement d'un « vivre ensemble harmonieux ».

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Rétablir et renforcer les liens sociaux au sein d'une commune/d'un village/d'un quartier entre des communautés avec des ancrages culturels différents ;
- Améliorer les espaces publics et leur environnement ;
- Favoriser le dialogue et les échanges ;
- Prévenir et/ou surmonter des tensions intercommunautaires ;
- Promouvoir l'égalité de genre ;
- Lutter contre le racisme et toutes les formes de discriminations ;
- Avoir une attention particulière pour le public scolaire : connaissance mutuelle, sensibilisation, lutte contre les discours de haine, développement de projets ;
- Combattre des assignations identitaires stigmatisantes d'une ou plusieurs communautés ;
- Créer des lieux interculturels d'accueil et de rencontre au sein d'un quartier afin d'établir des passerelles entre des personnes de générations, cultures et genres différents en prêtant une attention particulière aux habitants nouvellement venus ;
- Appuyer et accompagner les opérateurs associatifs et publics actifs sur ces thématiques : appui méthodologique, échange de pratiques, formation des intervenants à l'approche interculturelle, accompagnement dans l'introduction de dossiers de demande de subventionnement, etc. ;

- Promouvoir l'émergence de projets qui répondent aux exigences suivantes : les projets sont élaborés et réalisés par des membres d'une ou plusieurs collectivités qui sont confrontés à une situation problématique ou qui veulent la prévenir, les projets sont soutenus par une ou plusieurs organisations de terrain. Ces dernières accompagnent et appuient les acteurs qui se mobilisent en évitant de se substituer à eux, les projets s'appuient sur une démarche interculturelle tant au niveau de l'élaboration que de la réalisation et l'évaluation du projet. Cette démarche place les collectivités au cœur de l'action et permet de déployer des pratiques qui tiennent compte à la fois des nécessités de confrontation (tenir compte des convictions et principes fondamentaux qui régissent la Wallonie), des besoins de conservation (conserver ses racines culturelles) et de l'ouverture à la création de nouvelles conditions d'existence et de façons d'exister qui rassemblent les citoyens et citoyennes dans le respect de leur individualité. Les projets se traduisent dans des réalisations pérennes et concrètes (les effets sont mesurables à court et moyen terme).

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Deux approches sont privilégiées par le CRILUX pour traiter ces thématiques en province de Luxembourg :

- **Plateforme interculturalité** : à l'initiative du CRILUX, cette plateforme rassemble les opérateurs qui déplacent des projets interculturels en province de Luxembourg. Le CRILUX y promeut des objectifs spécifiques : offrir un soutien logistique et méthodologique aux opérateurs œuvrant dans le champ de l'interculturalité ; favoriser la mise en réseau des acteurs interculturels actifs en province de Luxembourg ; encourager les échanges de pratiques et la mutualisation des ressources ; etc.
- **Plans locaux d'intégration (PLI)** : ces plans d'actions prioritaires locaux visent à apporter des réponses à la question suivante : « sur un territoire donné, quels sont les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre ? Quelles sont les stratégies à développer pour y parvenir ? ». Sur base d'un diagnostic local, et en ayant une attention particulière pour l'articulation avec l'action des plans de cohésion sociale (PCS), les projets déployés accordent une place très importante à la dimension interculturelle.

Notons que la dimension « approche interculturelle » est également très présente dans les actions du CRILUX liées à la formation des intervenants de terrain et à la sensibilisation du grand public.

CALENDRIER

La plateforme interculturalité portée par le CRILUX se réunit deux à trois fois par an, avec possibilité de créer des groupes de travail spécifiques.

Quant aux PLI, ils sont activables en tout temps sur base des constats et besoins des pouvoirs locaux.

La formation à l'approche interculturelle est présente dans chaque catalogue formation.

FICHE THÉMATIQUE 3 : INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

CONSTATS

Les modèles d'inclusion/intégration à l'œuvre depuis quelques années accordent une place importante à l'activation des publics et à la dimension socio-économique, considérant que l'accès à l'emploi est un pas important dans le processus d'établissement durable sur le territoire. Si l'accès à l'emploi constitue en effet un vecteur important d'inclusion, les logiques du « Tout à l'emploi et à la formation qualifiante » méritent d'être questionnées et affinées.

Il est important de pouvoir dégager des trajectoires de vie et de formation qui soient respectueuses des besoins et des projets des personnes étrangères et d'origine étrangère, dans une approche globale et transversale.

Il est important de respecter une certaine temporalité dans les démarches, pour éviter une orientation précoce et inadaptée vers des filières de formation inopportunnes. Pour ce faire, il y a lieu de travailler en amont pour lever les freins administratifs et culturels qui subsistent : équivalence de diplôme, validation des compétences, compréhension des codes culturels de la société d'accueil, etc. Ce n'est qu'ensuite qu'il peut y avoir une orientation efficace vers les filières de formation « classiques ». Cette approche nécessite de reconnaître la pertinence du positionnement des CRI au temps « 0 » de l'insertion socioprofessionnelle (ISP).

La question de l'ISP ne peut s'envisager uniquement avec les populations étrangères ou d'origine étrangère. Elle nécessite également de se pencher sur la propension de la société d'accueil à faire une place aux enjeux de diversité dans le monde professionnel et de valorisation de la présence des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

VISÉES

L'approche provinciale des enjeux d'insertion socioprofessionnelle pour le public étranger ou d'origine étrangère se décline en deux objectifs principaux :

1. Développer une cohérence dans les logiques d'intervention pour préparer au mieux les publics aux trajectoires d'ISP ;
2. La cohérence des logiques d'intervention doit pouvoir reconnaître que, si l'accès à l'emploi décent constitue l'objectif ultime à travailler avec les personnes étrangères et d'origine étrangère, cet accès n'est pas à envisager de manière linéaire. Ainsi, selon les profils, différentes solutions pourront être portées ou promues : apprentissages concomitants langue-métier, mise à l'emploi directe, validation des compétences, reprise de formation, ... etc.

À la suite d'un appel à projets lancé par le FOREM, le CRILUX a obtenu un financement en 2022 pour créer et mettre en place un module de formation en orientation socioprofessionnelle, à destination des personnes étrangères et d'origine étrangère. Celui-ci se nomme « En Route Vers l'Emploi ! ».

L'objectif de cette initiative est de faire un bilan global du parcours socioprofessionnel de la personne, en évaluant ses compétences actuelles, celles à développer, ainsi que son expérience. Il s'agit également d'identifier, avec elle, les obstacles qui pourraient freiner son insertion et de proposer des solutions adaptées pour les surmonter. L'objectif final est de renforcer sa confiance en

son avenir et en elle-même. "En route vers l'emploi !" permet donc à la personne d'affiner son projet professionnel, de se confronter au marché du travail en comprenant ses codes de fonctionnement et sa configuration, de se familiariser et d'acquérir des connaissances ou des compétences de manière autonome dans le cadre de sa recherche d'emploi.

La promotion de la diversité et la valorisation de la présence des personnes étrangères et d'origine étrangère dans le monde professionnel.

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Compréhension des codes culturels du marché du travail : via des modules de formation spécifiques sur le fonctionnement du marché du travail belge (approche collective) ou via un accompagnement social spécifique (approche individuelle) via les modules ERVE ("En Route Vers l'Emploi !"). La formation est prévue pour une durée de trois mois maximum ;
- Travail sur les freins administratifs : équivalences de diplômes, validation des compétences, intégration économique dans le cadre de l'obtention de la nationalité ;
- Découverte et prise de repères dans la sphère professionnelle : via des activités de mentorat et/ou de parrainage, ou encore via les logiques de découvertes métiers (immersion professionnelle) ou d'apprentissage de la langue ciblé « métier » ;
- Travail sur l'accessibilité de l'offre : avec une attention particulière aux questions de mobilité telles que l'accès au permis de conduire théorique et pratique ;
- Travail sur l'objectivation des projets de vie et l'orientation pertinente : en fonction des ressources, des envies, du projet professionnel et des besoins du public ;
- Travail sur le cadre partenarial : pour éviter la multiplication de démarches similaires portées par des acteurs différents dans des temporalités différentes et dans des formules d'accompagnement qui se superposent (CPAS, Parcours d'Intégration, action du FOREM, etc.) ;
- Soutien des initiatives d'autocréation d'emploi ;
- Promotion de politiques de valorisation de la diversité, en veillant à associer le monde de l'entreprise au diagnostic des besoins ;
- Plaidoyer auprès des pouvoirs publics ;
- Harmonisation des pratiques à l'échelle wallonne. Travail en direct avec les entreprises et les fédérations sectorielles pour construire des réponses pertinentes au besoin de main d'œuvre, et notamment dans les métiers en pénurie.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

En plus des projets portés en interne au sein du CRILUX, d'autres objectifs sont travaillés depuis les « plateformes ISP » portées par l'IBEFE Luxembourg (cinq plateformes sur le territoire), ainsi que via toute une série de projets développés par les CRI grâce aux fonds européens et via des projets spécifiques.

CALENDRIER

- Les plateformes se réunissent en général quatre fois par an.
- Le travail via le fonds européen est toujours en cours ainsi que les projets spécifiques qui peuvent, en fonction des besoins, s'activer en tout temps.
- Projet ERVE (En Route Vers l'Emploi) : 2 à 3 fois par an au sein du CRILUX.
- Modules collectifs de formation sur les codes culturels du marché de l'emploi (toute l'année en Plan local d'intégration

fonction des besoins et de la demande).

FICHE THÉMATIQUE 4 : CITOYENNETÉ

CONSTATS

Les formations à l'intégration citoyenne font désormais partie du paysage de l'Action sociale depuis quelques années. Apparues dans le courant des années 2010 dans toute une série de pays de l'Europe de l'Ouest, elles visent à outiller les publics pour mieux saisir les particularités du pays d'accueil.

La compréhension des codes culturels de la société d'accueil est en effet un vecteur d'inclusion et d'intégration.

Si ces formations se donnent souvent dans un cadre contraint (Parcours d'intégration obligatoire), le vrai débat ne se situe pas dans le fait d'obliger le public à participer ou non, mais bien à lui garantir une offre de formation suffisante. Trop souvent, au moment de l'instauration des Parcours d'intégration, la question de l'obligation a occulté celle des moyens, qui était centrale. La grande majorité du public est en demande de ce type de formation.

Notons également que le dispositif mis en place par la Wallonie pour le public du Parcours d'intégration est une étape des trajets d'accueil et de nationalité : ces cours ont un poids pour la prolongation du séjour (preuve d'intégration) et l'obtention de la nationalité (preuve d'intégration sociale). À côté de personnes primo-arrivantes contraintes ou volontaires qui suivent ces formations de citoyenneté, nous retrouvons ainsi également un public « nationalité » qui fait face à une obligation de fait. Ce public « nationalité » est particulièrement présent dans le sud de la province de Luxembourg.

Enfin, ajoutons que ces formations à l'intégration citoyenne ont été pensées avec l'approche interculturelle comme toile de fond.

VISÉES

L'approche provinciale des formations à l'intégration citoyenne vise à atteindre une couverture optimale du territoire par des opérateurs outillés pédagogiquement. Pour ce faire, le CRILUX, ne dispense pas lui-même les contenus mais travaille en étroite collaboration avec les opérateurs reconnus par les Pouvoirs publics sur la thématique.

Les actions suivantes sont identifiées :

- Émergence d'une offre qui puisse s'adresser à la fois à un public ne maîtrisant que peu les bases de la langue française, et à un public plus à l'aise avec le français, via la Formation à l'Intégration Citoyenne (FIC) ;
- Travail sur les compétences pédagogiques des formateurs : formation et suivis de formateurs, formation aux modes d'apprentissage spécifique aux adultes (andragogie), mise à jour des séquences pédagogiques, etc. ;
- Renforcement de l'offre et complémentarité entre les opérateurs et les plages horaires ;
- Émergence d'une offre à horaires décalés (soirée, vacances, en distanciel...) ;
- Accessibilité de l'offre : mobilité, gratuité, garde d'enfant(s), etc. ;
- Articulation des modules de citoyenneté avec les autres modules du Parcours d'Intégration (apprentissage de la langue et ISP) ;
- Lien avec les démarches pour l'acquisition de la nationalité (reconnaissance du Parcours Plan local d'intégration

- d'Intégration comme preuve d'intégration sociale) ;
- Lien avec le pouvoir subsidiant (Région wallonne) et les autres niveaux de pouvoir ;
- Accompagnement des opérateurs dans les démarches de demande de financement (pour les démarches concernant les demandes d'agrément).

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Le CRILUX porte une plateforme « Citoyenneté » qui s'adresse à tous les opérateurs publics et associatifs actifs sur la thématique en province de Luxembourg. Le CRILUX met également en place trois journées de suivi pédagogique par an.

CALENDRIER

Cette plateforme se réunit deux fois par an ou avec une fréquence plus marquée selon l'actualité et les besoins. Elle organise également trois journées de suivi pour les formateurs de manière régulière.

FICHE THÉMATIQUE 5 : POUVOIRS LOCAUX

CONSTATS

L'autorité communale est l'échelon le plus proche du citoyen : lieu de passage, lieu d'ancrage ou lieu de vie, c'est là que toute une série de services sont rendus au quotidien à la population. C'est là aussi que s'expriment des enjeux tels que la cohésion sociale, la participation citoyenne, le vivre ensemble.

Le caractère rural de la province, le nombre relativement important de communes (43) sur son territoire et l'absence d'un grand pôle urbain (ville de plus de 50.000 habitants) ont pour effet de multiplier les interlocuteurs publics locaux, pour des réalités locales qui peuvent fortement varier.

Les personnes étrangères et d'origine étrangère ont parfois du mal à comprendre le fonctionnement des collectivités locales et des services qui s'offrent à elles, pour différentes raisons : maîtrise des codes culturels de la société d'accueil, réalités éloignées de celles vécues dans le pays d'origine, barrière de la langue, etc.

De leur côté, les pouvoirs locaux doivent pouvoir être sensibilisés à l'approche interculturelle (dans une démarche qui doit pouvoir amener à se questionner sur l'accessibilité des services aux personnes de cultures différentes) et les agents communaux – qui poignent souvent dans toute une série de matières diverses et complexes – être outillés et formés pour aborder au mieux les réalités du public (droits des étrangers, règles en vigueur en matière de discrimination, intervision, connaissance des services en lien avec l'inclusion des personnes étrangères, etc.).

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique poursuit un double objectif :

1. Améliorer la connaissance des personnes étrangères et d'origine étrangère sur leur milieu de vie et les services qui y sont accessibles ;
2. Renforcer l'accessibilité des services publics et la prise en compte des spécificités du public étranger en matière de séjour, d'inclusion et d'accès à la nationalité.

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Travail spécifique d'accompagnement et de proximité avec une attention particulière pour l'appui qui peut être apporté au quotidien aux pouvoirs locaux (déplacements réguliers dans les administrations communales, contacts fréquents avec les employés communaux et les CPAS, etc.) ;
- Formation et sensibilisation des employés des communes et CPAS : approche interculturelle, droits des étrangers, thématiques spécifiques, discrimination, etc. ;
- Promotion et information des dispositifs d'inclusion et d'intégration tels que les différents parcours d'intégration belges et leur mise en œuvre, ou encore articulation des PLI avec les PCS et les Projets Individualisés d'Intégration Sociale (PIIS) ;
- Production et mise à disposition d'outils directement utiles aux pouvoirs locaux : Guide du migrant en province de Luxembourg, fiches thématiques, etc. ;
- Mise en réseau des acteurs publics : échanges de pratiques, intervisions, etc. ;
- Réflexion sur l'accessibilité et la connaissance de l'offre de services publics : mise en place d'un Plan local d'intégration

- sibilité, accueil des nouveaux-arrivants, organisation de l'information dans les bâtiments publics etc. ;
- Cadre de concertation et de collaboration avec les associations et la société civile engagées dans la solidarité avec les personnes migrantes ou sans-papiers : dimension multi-acteurs pour une élaboration de réponses politiques communes ; soutien aux interpellations citoyennes sur ces thématiques etc. ;
 - Promotion des appels à projets en lien avec la thématique et accompagnement des pouvoirs locaux dans l'introduction des projets.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Le CRILUX porte une plateforme qui réunit les agents des services population et étrangers/ état civil pour tout ce qui relève des informations globales, de l'échange de bonnes pratiques, de la formation, de la sensibilisation, de l'intervision.

Concernant la crise ukrainienne, des séances d'information collectives destinées aux familles d'accueil et/ou aux personnes ukrainiennes ont eu lieu au sein des différentes communes.

Le CRILUX concrétise des conventions de partenariat avec les communes de la province pour des contenus variables en fonction des besoins identifiés. Les PCS développés en province de Luxembourg constituent des portes d'entrée pertinentes étant donné les liens qui peuvent être créés avec les PLI portés par les CRI.

CALENDRIER

La plateforme Pouvoirs Locaux portée par le CRILUX se réunit trois fois par an, avec possibilité de créer des groupes de travail spécifiques. Quant au travail de terrain, il est activable en tout temps sur base des constats et besoins des pouvoirs locaux.

FICHE THÉMATIQUE 6 : ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT

CONSTATS

L'accès à un logement décent constitue un vecteur d'inclusion important, quel que soit le type de public. Cet accès peut être rendu plus ou moins difficile par toute une série de facteurs, ainsi que par des éléments socio-économiques propres à notre province.

L'agrément d'un Relais Social intercommunal au 1^{er} janvier 2022 constitue une avancée majeure en province de Luxembourg dans la mise en réseau des services publics et d'associations privées chargés d'articuler l'accueil, l'écoute, l'assistance, l'orientation, l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation d'exclusion. L'implication des usagers de ces services dans la réflexion et les actions menées par le Relais Social est essentielle.

Il est important de lutter contre la tendance à opposer les précarités et à mettre en concurrence les personnes étrangères avec « nos pauvres » ou « nos sans-abris ». La thématique doit être traitée de manière globale, tout en reconnaissant qu'il existe des freins spécifiques pour les personnes étrangères et d'origine étrangère.

Ces freins spécifiques sont de plusieurs ordres : méconnaissance de la langue, absence d'un réseau qui puisse appuyer la recherche de logement, méconnaissance des démarches à accomplir pour accéder au logement, méconnaissance des droits et devoirs des propriétaires et des locataires, difficultés financières liées à la garantie locative, délais très courts entre la phase d'accueil en centre ou en ILA et la nécessité de sortir de ces structures et de trouver un toit par soi-même, etc.

Il existe également des freins spécifiques propres au territoire : absence de grand pôle urbain, éclatement des services sur le territoire, ruralité marquée, offre limitée au niveau de la mobilité, etc.

En 2024, on constate qu'il y a un réel manquement en matière d'accès à un logement décent dû aux différentes crises qui nous touchent actuellement (la crise du logement, la crise de l'accueil (cf. fiche 7). Les crises financières et énergétiques poussent également certaines familles à quitter leur logement ou à déménager dans une habitation avec un loyer qui est plus accessible.

Les personnes étrangères en recherche de logement sont également touchées de manière régulière par de la discrimination : sur base de l'origine (racisme), sur base de la fortune (fait d'émerger au Revenu d'Intégration Sociale (RIS)), etc.

Dans les zones rurales, les demandeurs de protection internationale qui obtiennent un titre de séjour s'orientent souvent vers de grands centres urbains, en Wallonie ou dans le nord du pays. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne resteraient pas dans la province s'ils y rencontraient davantage de possibilités pour un établissement durable.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à envisager l'accès au logement décent comme un droit fondamental accessible à tous et à créer les conditions favorables à un établissement durable sur le territoire. Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- La promotion, dès la phase d'accueil, de formations qui exposent les mécanismes de la recherche logement et ses codes (relations locataires/propriétaires, pédagogie de l'habiter, etc.) ;
- Une attention particulière pour la période de transition entre la structure d'accueil et le premier logement : établir un diagnostic des étapes réalisées pour la recherche du futur logement, renforcer les relations entre les structures d'accueil et les acteurs du logement, faciliter l'orientation vers les acteurs compétents pour un établissement durable en province de Luxembourg ;
- Une connaissance approfondie des offres de logement disponibles : définir des zones prioritaires de recherche logement en tenant compte des zones d'opportunité, réaliser un cadastre de l'offre de logements « étrangers friendly » sur ces zones prioritaires, créer des liens avec les agences immobilières privées ;
- La promotion d'outils explicatifs sur les aides au logement, les mécanismes et les primes : mémos logement et diffusion auprès des publics directement intéressés, renforcement des partenariats avec les Agences Immobilières Sociales (AIS), révision et renforcement des conventions « ménages accompagnés » avec les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) ;
- L'accompagnement social des personnes étrangères et d'origine étrangère dans la recherche logement via un soutien aux opérateurs de terrain : valorisation des appels à projets permettant aux opérateurs de terrain d'obtenir des moyens pour travailler cet enjeu, sensibilisation des pouvoirs locaux de zones prioritaires préalablement définies, formation/sensibilisation pour les professionnels actifs à domicile : aides familiales, aides ménagères, soins à domicile, etc. ;
- La question des discriminations dans l'accès au logement : relayer vers UNIA les signalements reçus, adhérer/diffuser la charte « Accès égal au logement » (cf. UNIA), sensibilisation (repérer, analyser et agir dans des situations de discrimination au logement) ;
- Le renforcement du cadre partenarial : développer la connaissance du réseau partenarial, dresser l'état des lieux des initiatives en lien avec le logement dans les PCS des communes du territoire, participer à la concertation du relais social sur des questions spécifiques en matière de logement en province de Luxembourg ;

Une attention particulière pour des situations spécifiques : accès au logement pour les personnes étrangères des programmes de réinstallation, accès au logement pour les MENA, impact du regroupement familial sur les modifications de la configuration du logement, etc.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX a posé le choix de ne pas travailler l'enjeu « logement » au sein d'une plateforme thématique spécifique en province de Luxembourg, et ce pour éviter de nourrir les approches qui s'appuient sur une certaine opposition des précarités (voir plus haut).

L'idée est plutôt d'investir tous les lieux de concertation et d'échange où la thématique est traitée de manière globale. Un partenariat plus soutenu est mis en œuvre avec le Relais Social. Ce qui n'empêche pas le CRILUX de développer des outils, des contenus et des approches propres aux personnes étrangères et d'origine étrangère.

CALENDRIER

L'enjeu « logement » est un enjeu permanent qui nécessite un suivi constant. Le CRILUX s'est doté d'un plan d'action pour traiter la thématique.

Le CRILUX, en partenariat avec la Province de Luxembourg, le Relais Social et divers autres acteurs locaux, ont organisé une journée thématique intitulée « L'accès à un logement décent en Province de Luxembourg » le 14 mars 2024. Cette journée a été conçue pour sensibiliser les professionnels aux enjeux liés à l'accès à un logement décent, en mettant l'accent sur les obstacles rencontrés par les populations vulnérables, y compris les personnes à faible revenu, les familles monoparentales et les nouveaux arrivants. Le programme de la journée a inclus des tables rondes, des ateliers pratiques. Les participants ont également eu l'occasion d'échanger sur les meilleures pratiques et de réfléchir ensemble à des solutions innovantes pour garantir un accès équitable à un logement de qualité.

Une nouvelle journée d'étude co-organisée avec le Relais Social se déroulera en août 2026. Celle-ci aura pour thématique la sortie d'institutions (établissements pénitentiaires, centres d'accueil, hôpitaux, etc.) et la transition vers un logement "durable".

FICHE THÉMATIQUE 7 : ACCUEIL EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

CONSTATS

Historiquement, la province de Luxembourg est un territoire qui compte de nombreuses structures d'accueil (centres d'accueil collectifs et ILA).

Le nombre de places disponibles dans ces structures d'accueil a fortement fluctué au cours des dernières années, ce qui complique énormément le travail de terrain. La manière dont la structure d'accueil s'inscrit localement dans le territoire et les interactions qui se créent au niveau social, culturel, économique et politique sont des éléments déterminants en matière de vivre ensemble et de cohésion sociale.

Quels que soient le statut et la durée de séjour des personnes étrangères, tous les acquis engrangés en matière de formations, d'apprentissages et d'interactions sociales sont des éléments qui accompagneront ces dernières, où qu'elles aillent par la suite. Dès l'arrivée sur le territoire – et malgré toutes les contraintes et difficultés liées à l'accueil et au séjour – il est pertinent de travailler les enjeux qui permettront aux personnes d'exister et de participer à la vie dans l'espace public, évitant ainsi au maximum que ces personnes « en attente de statut » ne soient considérées comme des personnes « en attente d'être ».

Le passage du séjour en structure d'accueil (aide matérielle, sociale, médicale et juridique) à la sortie de cette structure (où la personne va devoir se débrouiller seule) constitue une étape déterminante dans les perspectives d'établissement durable. Il y a également des enjeux de cohérence et de complémentarité dans le cadre partenarial de tous les acteurs qui interviennent dans cette phase.

L'activation en 2022 du statut de protection temporaire et le traitement différencié dont ont fait l'objet ses bénéficiaires (accueil spécifique - statut spécifique - accès aux droits spécifiques) n'a pas été sans conséquences sur l'impression de «deux poids-deux mesures» dans la manière d'aborder le public en demande de protection internationale, tant pour les personnes étrangères elles-mêmes que pour les travailleurs sociaux qui les encadrent. À ce titre, il convient d'adopter une narration positive qui mette l'accent sur les avancées (la Belgique peut se donner les moyens d'un accueil digne et humain lorsqu'elle le souhaite) plutôt que sur les contraintes et difficultés.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à travailler sur trois dimensions :

- L'inscription des structures d'accueil dans le territoire local et les interactions qui en découlent ;
- L'émergence et la promotion de toutes les initiatives utiles pour les personnes étrangères en matière de participation sociale, économique, culturelle et politique, quelle que soit la durée de séjour ;
- La transition de la structure d'accueil vers l'établissement durable.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- La formation des intervenants de terrain : faire le lien avec l'offre de formation du CRI-LUX pour toucher au maximum les travailleurs des structures d'accueil et être à l'écoute de leurs besoins (formations spécifiques) en matière de relations interculturelles et de

droit des étrangers notamment ;

- La formation des résidents : travail partenarial avec les structures d'accueil et avec les prestataires externes pour développer les offres de formation à la fois en interne aux structures (prestataires externes qui y déplacent leurs contenus) et à l'extérieur (résidents qui fréquentent des formations hors de la structure d'accueil), avec une attention particulière pour les questions de mobilité (cf. Fiche thématique « Mobilité »), attention particulière également pour la mixité des publics et l'accessibilité de l'offre interne des structures d'accueil à des publics installés de plus longue date sur le territoire (plus-value en matière d'échanges et d'interactions) ;
- Les services sociaux : déploiement de permanences sociales pour un travail collectif via des séances d'informations sur l'accès au logement et/ou aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, individuel pour faire les liens avec la sortie de structure et le Parcours d'Intégration à venir ;
- L'inscription locale : via le développement de PLI spécifiques, les partenariats en lien avec les initiatives de quartier, ou encore le soutien aux projets portés par les structures d'accueil ;
- La sensibilisation et l'interculturalité : pour travailler la compréhension que peuvent avoir les populations locales des réalités migratoires et du processus d'accueil en Belgique ;
- Le lien entre les niveaux de pouvoirs et les compétences : pour travailler les synergies et complémentarités entre le niveau fédéral (accueil et séjour) et le niveau wallon (intégration et inclusion) et œuvrer au rapprochement de secteurs qui ne dépendent pas des mêmes cadres réglementaires ;
- Une attention particulière pour les publics vulnérables : tels que les migrants en transit, les Roms, ou encore les MENA ;
- Une attention particulière pour les enjeux liés à la scolarité : accès aux classes Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés (DASPA), participation des parents à la vie scolaire, promotion de l'enseignement en alternance (CEFA) soutien à l'apprentissage, propositions et présentations d'outils pédagogiques spécifiques.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX souhaite aborder la thématique par deux portes d'entrée : premièrement, les contacts bilatéraux avec chacune des structures d'accueil, et ce, en vue de susciter des partenariats qui répondront aux enjeux identifiés conjointement.

CALENDRIER

Cette thématique constitue un enjeu permanent pour l'ASBL.

FICHE THÉMATIQUE 8 : URGENCE SOCIALE

CONSTATS

Le travail d'inclusion mené avec les personnes étrangères et d'origine étrangère ne doit pas se limiter aux demandeurs de protection internationale et aux personnes qui résident sur le territoire avec un titre de séjour légal. Quels que soient le statut et la durée de séjour, l'accueil digne et humain, ainsi que l'accès aux droits fondamentaux de base, doivent constituer un leitmotiv dans les actions développées au quotidien. Cela concerne tous les publics (tout qui n'est pas demandeur de protection internationale et n'a pas de titre de séjour légal), peu importe les raisons des migrations et l'historique de la présence sur le territoire.

Il est important de bien prendre la porte d'entrée « urgence sociale », qui associe aussi bien la thématique du sans-abrisme que celle des migrants en transit et des sans-papiers, pour éviter d'alimenter les discours extrêmes d'opposition des précarités. Il est important aussi au niveau local de privilégier des pistes qui conviennent aux différents groupes. La création du Relais Social constitue ainsi un appui indéniable en matière d'urgence sociale.

Il y a, en province de Luxembourg, une série de collectifs citoyens qui se mobilisent sur des questions d'urgence sociale (aide humanitaire, aide médicale urgente (AMU), etc.). Leur action vise à pallier les manques de la politique d'accueil et de séjour en Belgique. Si cette action humanitaire et citoyenne est louable, elle ne peut en aucun cas se substituer à une politique structurelle à penser par les pouvoirs publics compétents avec les moyens adéquats, au risque de voir ces citoyens s'épuiser progressivement.

Si la solution à trouver est avant tout européenne, les collectivités locales sont un maillon extrêmement important : la commune est un lieu de vie, un lieu de passage, ou un lieu d'ancre réel ou potentiel. Les enjeux de cohésion sociale, de participation citoyenne et de dialogue constructif et démocratique y sont importants. Les bourgmestres sont au milieu d'enjeux variés en lien avec la thématique : protection des victimes, lutte contre les passeurs, ordre public, information et sensibilisation des habitants, AMU, aide humanitaire, etc. Ils doivent pouvoir être appuyés pour faire face à cette multitude d'approches. La concertation et le fait d'associer au maximum les acteurs associatifs et les collectifs citoyens, à côté des opérateurs publics et de police, sont primordiaux, de même que le dialogue entre communes confrontées à ces réalités.

La province de Luxembourg présente certaines spécificités qui peuvent impacter l'accueil des publics: pas de grand centre urbain et de dispositifs qui les accompagnent (comme par exemple les relais sociaux), dimension rurale marquée (avec, par exemple, des risques accrus en période de chasse pour les migrants en transit présents dans les forêts), réalités transfrontalières (flux multiples), un seul abri de nuit, des maisons d'accueil débordées et inaccessibles aux personnes sans titre de séjour, etc.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique veille à garantir un accueil digne et humain pour tous les publics, quelle que soit la durée de séjour sur le territoire. Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Appui aux collectifs citoyens : mise en réseau des collectifs pour interactions et échanges de pratiques, appui logistique, recherche de moyens, offre de formation et de sensibilisation aux enjeux migratoires et aux bases du droit des étrangers ;
- Diagnostic des besoins, connaissance du terrain, identification des enjeux ;
- Renforcement du cadre partenarial : mobilisation des acteurs associatifs et publics autour de la thématique, pour une approche globale et concertée notamment via le partenariat avec le Relais Social en matière d'urgence sociale ;
- Plaidoyer et relais : lien avec la coordination wallonne des collectifs citoyens et les coordinations de personnes sans papiers, relais des constats locaux vers les échelons locaux et aux niveaux provincial, régional et fédéral ;
- Rôle de veille sur les actualités.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale à deux niveaux :

- Au niveau provincial : partenariat ponctuel avec le CNCD-11.11.11 pour l'appui aux collectifs citoyens accompagnant les migrants en transit ; mise en place de « Zone de droit » avec les équipes populaire, le CIEP, le CINL et le Miroir Vagabond.
- Au niveau régional : partenariat en lien avec la coordination wallonne des collectifs citoyens.

CALENDRIER

Cette thématique fait l'objet d'une attention constante, mais il est clair que sur l'aspect « migrants en transit et sans-abrisme » les mois d'hiver sont critiques, la vulnérabilité des publics étant alors particulièrement forte.

Fin 2023, un dénombrement a été organisé en province de Luxembourg par le Relais Social Inter-communal de la province de Luxembourg, en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain, la Fondation Roi Baudouin et la Province de Luxembourg. Un total de 1394 personnes a été recensé, comprenant 1021 adultes et 373 enfants. La majorité des personnes étaient des hommes (62,1 %), tandis que les femmes représentaient 37,7 %. Les situations de logement étaient variées, incluant des options telles que l'espace public, l'hébergement d'urgence, les foyers, les tentes, les garages, les squats, ainsi que des logements chez des amis ou des tiers. La population concernée se compose principalement de personnes vivant en ménage isolé sans enfants, représentant 59,5 %, tandis que 10,5 % sont des couples avec enfants. Concernant la population, 36,3 % des personnes étaient des non-Belges avec un droit de séjour temporaire, et 15,8 % étaient sans titre de séjour.

FICHE THÉMATIQUE 9 : MOBILITÉ

CONSTATS

La mobilité est un vecteur important d'inclusion, car elle est garante de l'accessibilité aux formations et aux services, en même temps qu'elle permet la participation à la vie sociale, culturelle et économique locale. Le coût de la mobilité constitue souvent un frein important, d'autant plus quand le public est précarisé. Dans le cas des familles monoparentales, il est fréquent que les horaires de transport ne coïncident pas avec les heures de départ des enfants. De plus, certaines personnes peuvent éprouver des difficultés à écrire ou à lire, que ce soit en raison de l'analphabétisme, de l'usage d'un alphabet différent ou d'un manque d'accès aux outils numériques. Ces difficultés rendent la compréhension des informations sur les panneaux de signalisation particulièrement difficile, ce qui complique davantage leurs déplacements.

Les démarches actuelles en lien avec l'obtention du permis de conduire sont problématiques, à la fois pour les publics infra scolarisés et les publics scolarisés ne maîtrisant pas la langue française, de même que pour toutes les personnes qui ont obtenu leur permis dans un autre pays mais qui ne peuvent le faire valoir ici. Bien que cette difficulté tende à diminuer grâce à la mise en place du projet-pilote des séances adaptées, le vocabulaire employé dans l'examen théorique reste le principal obstacle, quelle que soit la langue d'origine, y compris le français. Le caractère rural marqué de la province de Luxembourg complique la donne, surtout dans les communes peu ou mal desservies par les transports en commun. L'utilisation de la voiture y est plus importante que partout ailleurs. De plus, les personnes étrangères et d'origine étrangère subissent encore trop souvent des discriminations à caractère raciste dans les transports en commun.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à ce que les enjeux de mobilité ne constituent pas un frein dans les démarches d'inclusion, d'insertion socioprofessionnelle et de participation.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Accessibilité des modules de formation : veiller à ce que les prérequis nécessaires à l'entrée en formation en termes de mobilité ne constituent pas un frein pour la participation des publics et adapter l'offre en conséquence, promouvoir et développer l'offre de mobilité partagée, promouvoir et développer les solutions spécifiques pour la prise en charge de la mobilité des publics les plus précarisés ;
- Coût liés à la mobilité : développer des solutions pour limiter les coûts liés à la mobilité pour les publics les plus précarisés, avec les partenaires associatifs et publics ;
- Accès au permis de conduire : Mise en visibilité de la problématique de reconnaissance et la validation des permis de conduire obtenus à l'étranger, faciliter l'accès aux examens du permis théorique pour les publics infra scolarisés et les publics scolarisés ne maîtrisant pas une des trois langues nationales. Renforcement du cadre partenarial (notamment avec l'IBFE cadastre mobilité) : participation au « consortium mobilité » porté par le CAIPS (Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale) et actif sur le territoire wallon. Localement, renforcer les partenariats avec les centrales « mobilité » et les opérateurs « mobilité » pour avoir une vue claire sur l'offre ;
- Plaidoyer / relais : interpellation des pouvoirs régionaux et communautaires sur les enjeux de la thématique.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale à deux niveaux :

- **Au niveau provincial** : partenariat avec la centrale mobilité, le tissu associatif, l'IBEFE ;
- **Au niveau régional** : partenariat avec le consortium mobilité, inter-centre avec les différents CRI.

Depuis janvier 2025, les CRI sont pleinement associés à la thématique car ils sont reconnus pour faire passer l'examen de langue à destination des candidats à la séance adaptée.

CALENDRIER

Cette thématique fait l'objet d'une attention constante, des groupes de travail sont convoqués en fonction des besoins et de l'actualité. Un travail spécifique est entamé pour obtenir un répertoire précis des initiatives existantes.

FICHE THÉMATIQUE 10 : MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

CONSTATS

Les MENA constituent un public particulièrement vulnérable auquel il convient d'être attentif.

L'enjeu de mise en autonomie est fondamental, il joue un rôle déterminant dans les perspectives d'établissement durable et de participation sociétale.

Hormis certaines structures liées à la phase d'accueil (notamment le MENACCUEIL géré par l'institut Sacré Cœur ASBL), il y a très peu d'opérateurs spécialisés en province de Luxembourg, pour un public qui demande un accompagnement social et pédagogique spécifique. La modification récente du CWASS permet désormais d'avoir une attention particulière pour les MENA devenus majeurs et qui font face aux mêmes enjeux et difficultés que ceux qui se posaient lorsqu'ils étaient mineurs. Ces modifications permettent, en outre, la création d'un service d'accompagnement à l'autonomie en province de Luxembourg.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à appréhender la présence du public sur le territoire et dégager les perspectives d'actions pertinentes pour l'appuyer au mieux.

Les actions reprises ci-dessous s'appuient sur et reprennent les constats formulés par l'Association Chapitre XII Joseph De Namur dans sa recherche-action « Transition vers l'autonomie des MENA et ex-MENA. Concertation, état des lieux et recommandations » :

- Accès à l'autonomie : évaluer comment appuyer au mieux les réseaux d'accueil dans les transitions des publics au travers des différentes phases, promouvoir des mesures telles que le parrainage et le tutorat ;
- Accès au logement : être attentif aux enjeux tels que le décloisonnement des politiques conjuguées en matière de logement et d'aide à la personne, l'accès à la colocation, la suppression du statut de cohabitant, l'encadrement des loyers, la création d'un fonds de garanties locatives régional, la lutte contre les discriminations, le soutien aux projets innovants ;
- Approche transversale : soutenir tous les projets qui pourront renforcer les trajectoires personnalisées, favoriser les échanges et la mise en réseau entre les porteurs de projets ;
- Accompagnement social spécifique qui doit viser à garantir la continuité des interventions autour du MENA et ex-MENA, sans rupture au-delà de leur majorité ;
- Règles liées au regroupement familial : améliorer les procédures, informer de manière claire et appropriée, renforcer les partenariats avec les services spécialisés ;
- Scolarité : soutenir le décloisonnement et l'articulation des politiques (enseignement, ISP, emploi, logement, jeunesse, aide à la jeunesse, action sociale, intégration, etc.), soutenir les projets alternatifs à la scolarité, soutenir l'apprentissage de la langue orientée « métier », avoir une attention pour les formations qui peuvent être proposées aux

intervenants de terrain en lien avec les MENA, transition DASPA et formation en alternance.

PARTENARIAT(S) ET OPÉRATIONNALISATION

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale qui le place en appui aux opérateurs, sur base des constats et des besoins qui auront pu être identifiés.

Nous pouvons faire un bref état des lieux de la province de Luxembourg de l'offre disponible et accessible aux MENA dans notre province. Il est à préciser qu'aucun service ne propose un accompagnement exclusivement et spécifiquement destiné aux MENA et anciens MENA : soit focus sur la jeunesse, soit focus sur personnes étrangères/d'origine étrangère.

L'AMO Mic-ados à Marche-en-Famenne permet une écoute et un accompagnement des jeunes jusqu'à 22 ans dans la mise en autonomie (recherche logement, installation, travail et contact avec les CPAS de Durbuy et Marche).

Les Compagnons Bâtisseurs à Marche-en-Famenne est une organisation qui propose des projets de volontariat à la jeunesse (16-30 ans). Partenariats avec plusieurs CADA (dont Croix-Rouge de Rendeux), le CPAS de Marche. Dans le cadre d'un appel à projet, les Compagnons bâtisseurs portent un projet favorisant la rencontre et les interactions entre jeunes locaux et primo-arrivants. Ces activités s'articulent autour de la conscientisation à des enjeux environnementaux. Elles se veulent diversifiées (permaculture, jardinage, aménagements en faveur de la biodiversité, recyclage, DIY...). À travers la mixité des publics, le projet participe aussi plus largement à lutter contre les préjugés et favorise l'ancrage des jeunes issus de l'immigration au sein de la communauté locale tout en permettant à chacun d'élargir son réseau de contacts.

Le Miroir Vagabond dans le nord de la Province offre un accompagnement via des pôles de logement et de formation. Une participation aux projets artistiques est également organisée mais ne vise pas uniquement les MENA et ex-MENA spécifiquement. Le Miroir Vagabond est en partenariat avec la Maison des jeunes de Gouvy.

L'AIS Nord-Luxembourg pour la recherche logement, n'est pas spécifique aux jeunes. Cependant, l'AIS souhaite une ouverture pour accompagner plus de MENA et/ou d'ex-MENA.

Living Together, localisé à Gouvy et Vielsalm, propose un service d'accompagnement social. Ce service d'accompagnement n'est pas spécifique au public MENA.

CALENDRIER

Une brochure a été créée en partenariat avec l'IBEFE pour orienter les MENA vers les dispositifs adéquats. Chaque année, une rencontre avec les CADA et les écoles de l'enseignement en alternance pour promouvoir cette brochure et favoriser les ponts entre les différents opérateurs est prévue.

Des séances d'information sur le parrainage et le tutorat sont organisées.

FICHE THÉMATIQUE 11 : SANTÉ

Toute personne résidant en Belgique a droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale.

Cet accès à la santé pour les personnes étrangères est cependant rendu difficile par différents freins : compréhension des codes culturels, barrière linguistique, méconnaissance de l'existence de certains types de services, barrières administratives, coût des traitements et/ou des médicaments, etc. La violence du parcours migratoire emprunté pour se rendre en Belgique, le changement de statut social, familial, etc. sont autant de bouleversements pouvant engendrer des séquelles importantes pour notre public.

Il apparaît cependant que le recours aux services de santé mentale ne constitue pas une ressource mobilisée de prime abord par les personnes étrangères et d'origine étrangère en souffrance. Du côté des professionnels, parfois démunis et peu outillés, la prise en charge de ces personnes nécessite un accompagnement psychosocial spécifique.

Cet accès aux droits fondamentaux doit pouvoir s'adresser également aux personnes en séjour irrégulier, tels que les sans-papiers ou les migrants en transit. L'AMU (aide médicale urgente), par exemple, est une procédure encore peu connue et soumise à des conditions et des lourdeurs administratives.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique veille à faciliter l'accès à la santé et à une prise en charge globale de la personne étrangère.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Compréhension des codes culturels de la société d'accueil via des modules de formation spécifiques (approche collective) ou via un accompagnement social personnalisé (approche individuelle) ;
- Renforcement du cadre partenarial : mobilisation des acteurs associatifs et publics autour de la thématique, pour une approche globale et concertée ;
- Formation et sensibilisation du personnel médical : prise en compte des représentations notamment culturelles ;
- Production et mise à disposition d'outils directement utiles, avec une attention particulière pour la prévention ;
- Promotion de l'interprétariat social et de la médiation interculturelle en facilitant l'accès à certains services et démarches pour les personnes ne maîtrisant pas encore bien le français, grâce à une solution basée sur des ressources bénévoles citoyennes. L'objectif est de permettre aux personnes de recevoir des informations importantes (médicales ou sociales) dans une langue qu'elles comprennent. Ce projet vise également à soutenir l'intégration des étrangers dans leur environnement local tout en mettant en valeur les compétences linguistiques des bénévoles. Enfin, il garantit l'accès aux droits fondamentaux.
- Développement de partenariats avec l'intercommunale hospitalière pour la mise en stage et l'emploi des personnes étrangères dans le domaine des soins.
- Développement des compétences transculturelles dans la formation des étudiants en soins infirmiers.

PARTENARIAT(S)

Nous avons établi des partenariats avec plusieurs organisations, notamment :

- Vivalia pour améliorer l'accompagnement dans l'accès aux services de santé.
- Resolux et Crésam sur des questions de santé mentale.
- ONE pour aborder des thèmes liés à la parentalité, la santé et les violences intrafamiliales.

Ces rencontres permettent de partager des expériences et de créer des synergies.

CALENDRIER

En 2023, grâce à un subside de Vivre-Ensemble pour la province de Luxembourg, le CRILUX a mis en place un pôle de bénévoles multilingues. Ce projet avait pour objectif d'offrir une solution locale d'interprétariat en contexte social, en mobilisant des bénévoles pour faciliter la communication lors de rendez-vous sociaux, médicaux ou administratifs. Il a pris fin début janvier 2024.

En 2024, nous avons échangé avec Madame Wibaut, Coordinatrice Promotion Santé à Fedasil, qui nous a présenté son diagnostic intitulé «Mise en place des stratégies de Prévention et Promotion Santé». Cette rencontre a permis d'identifier plusieurs thématiques et priorités d'action adaptées à notre public, notamment le développement des compétences transculturelles dans les soins de santé. Divers sujets ont été abordés, tels que les mutilations génitales féminines, le syndrome méditerranéen, les croyances liées à la santé, ainsi que les pratiques culturelles influençant le suivi médical et les traitements. Depuis, une réflexion concernant l'intégration de ces compétences dans la formation des étudiants infirmiers est en cours.

FICHE THÉMATIQUE 12 : ÉDUCATION ET PARENTALITÉ

CONSTATS

L'intégration se joue dès les premiers jours de vie. On constate régulièrement un fossé entre les attentes des services sociaux/milieux d'accueil/écoles et celles des familles, et cela peut créer d'emblée une barrière à la relation.

Un nombre important de parents se trouvent démunis face aux services tels que l'ONE, l'ATL (coordination Accueil Temps Libre), le monde scolaire, etc. Démunis, tant face à l'aide qu'ils sont en mesure de solliciter et recevoir, que face aux codes culturels occidentaux de l'éducation. Il faut veiller au difficile équilibre dans l'accompagnement des parents sans les dé 'parentaliser'.

Dans le domaine de la santé, les familles exilées présentent plus de risques. Par exemple, le risque de dépression post-partum est largement plus élevé que pour les familles autochtones.

Le croisement des dynamiques de filiation (transmission verticale de savoirs culturels et intergénérationnels afin de créer un lien visant au bien-être de l'enfant) et d'affiliation (lors de l'arrivée dans un nouveau pays, il est nécessaire de recréer un réseau, de chercher des appartenances sociales et de s'identifier, dynamique horizontale) représente un défi mais également une opportunité de créer et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Parmi les freins majeurs identifiés à une relation optimale et une compréhension entre les familles exilées et les populations autochtones, on note, entre autres, les biais liés aux inégalités de genre et à l'héritage postcolonial, et la prise de conscience des conflits et des violences vécues lors de l'exil et de l'installation.

VISÉES

L'approche provinciale vise à :

- Favoriser une communication bienveillante entre les parents d'origine étrangère et les structures d'accueil, d'éducation et d'accompagnement des familles et ce, afin que les enfants d'origine étrangère aient accès aux meilleures conditions d'apprentissage et d'intégration et que leurs chances de réussite et de mieux-être soient optimisées ;
- Permettre aux parents de vivre leur rôle parental dans de meilleures conditions.

Pour ce faire, les actions suivantes seront travaillées :

- Soutenir et encourager la transmission de la culture et la langue d'origine : la rupture avec le pays d'origine, la culture et les liens sociaux existant par la famille est un enjeu crucial pour la parentalité en exil. L'image parfois négative véhiculée par la société d'accueil vis-à-vis de la culture et de la langue d'origine encourage parfois les parents à rompre le lien avec « la vie d'avant » afin de permettre une meilleure intégration à leurs enfants. Or, cette croyance présente le risque d'une carence identitaire, particulièrement à l'adolescence ;
- Atténuer les conflits internes de loyauté des familles migrantes : il est possible pour ces familles de ressentir un tiraillement entre les deux cultures et de craindre une déculturation, particulièrement lorsque la culture d'origine est disqualifiée par la société d'accueil. Par ailleurs, il peut être difficile d'identifier ce qu'il convient de garder de la culture d'origine et ce qu'il est bon de prendre pour soi dans la culture nouvelle. Le conflit peut être

particulièrement important pour les enfants qui sont baignés dans la culture d'accueil à l'école, par exemple, et éprouvent des difficultés à confronter cette vision à celle de la famille ;

- Permettre la reconstruction d'un lien social : avec une attention spécifique pour les mères de famille qui sont particulièrement touchées par l'isolement à cause de l'éloignement de la famille restée au pays et du fait d'être des femmes et des rôles qui en découlent. La construction du lien social est cruciale également pour les enfants qui ne disposent pas ou peu de personne de confiance en-dehors du foyer ;
- Restauration du lien familial et du rôle des parents : après une longue séparation potentielle due à l'exil, il n'est pas aisés de retrouver les liens familiaux et de se repositionner en tant que parents. Même si la famille reste unie dans l'exil, des tensions peuvent apparaître, liées à l'instabilité de la situation (par exemple, l'attente d'un positif). De plus, il y a un risque de perturbations des rôles entre parents et enfants dû au fait que les enfants sociabilisent plus vite et apprennent la langue du pays d'accueil plus rapidement (ils deviennent parfois l'interprète de leurs parents et peuvent être mêlés à des discussions auxquelles ils ne devraient pas avoir accès). S'ajoute à cela la dépossession de l'autorité parentale due, par exemple, à un long séjour en centre d'accueil collectif ;
- Permettre un meilleur échange des normes culturelles en ce qui concerne l'éducation ;
- Favoriser les rapports harmonieux entre professionnels et bénéficiaires et veiller à ce que toutes les pratiques d'éducation ne soient pas essentialisées et liées d'office à une culture en particulier, aider à déployer une approche interculturelle, former, sensibiliser le milieu enseignant, intervention auprès des centres culturels et écoles ;
- Permettre aux familles d'avoir connaissance des différents services d'aide aux familles et se sentir en confiance pour y faire appel ;
- Donner accès aux parents à diverses informations dans leur langue maternelle (ex. : diffusion et/ou traduction des carnets d'accueil des écoles et des crèches, ...).

PARTENARIAT(S)

Un premier travail de diagnostic des besoins des familles et des travailleurs auprès des organismes suivants : les PCS de la province, le service de prévention de l'Aide à la jeunesse. La création de partenariats avec ces mêmes services est envisagée afin de répondre aux objectifs précités.

Un travail conjoint avec les écoles et les centres PMS est à réaliser afin que l'intégration des enfants d'origine étrangère soit davantage vue comme une richesse pour tous plutôt que comme une menace identitaire ou comme un risque d'affaiblissement du niveau d'apprentissage.

Partenariat avec le Planning Familial concernant les classes DASPA.

Partenariat avec Lire et Écrire pour le jeu « Voyage au Paradis ».

CALENDRIER

En septembre 2023, a eu lieu une rencontre avec 70 directeurs d'école à Malonne pour présenter le jeu « Voyage au Paradis », créé en partenariat avec Lire et Écrire. Ce jeu a pour objectif de sensibiliser les joueurs aux réalités migratoires.

En 2024, une rencontre a été organisée avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) afin d'aborder plusieurs thématiques essentielles liées à l'accompagnement des familles. Les échanges ont notamment porté sur la parentalité, en mettant en avant les défis rencontrés par les parents dans l'éducation et le développement de leurs enfants, ainsi que sur les questions de santé

infantile, incluant la prévention et le suivi médical des tout-petits. Par ailleurs, la problématique des violences intra-familiales a également été au cœur des discussions, avec une réflexion sur les dispositifs d'accompagnement et de protection existants, ainsi que sur les moyens de sensibilisation et de prévention à mettre en place pour mieux soutenir les familles concernées.

En 2025, la reflexion se poursuit avec un travail spécifique au sein de certains centres pour demandeurs de protection internationale.

FICHE THÉMATIQUE 13 : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME

CONSTATS

La lutte contre les discriminations et le racisme, ainsi que l'intégration et l'inclusion des personnes étrangères, représentent des enjeux majeurs.

Il est important de faire face aux défis liés à la diversité croissante de la population. Le contexte migratoire a entraîné une augmentation du nombre de personnes issues de l'immigration, rendant nécessaire une réflexion collective et des actions concrètes pour favoriser leur inclusion.

Ces freins spécifiques sont de plusieurs ordres : barrières linguistiques, culturelles, ou administratives. De nombreux nouveaux arrivants se heurtent à des discriminations dans l'accès au logement, à l'emploi, ainsi qu'aux services publics. Certaines personnes, en particulier celles venant d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient ou des Balkans, sont confrontées à des stéréotypes négatifs et à une certaine méfiance de la part de la population locale.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, les personnes d'origine étrangère, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont souvent victimes de discriminations à l'embauche. D'un autre côté, les initiatives locales pour favoriser leur inclusion restent parfois méconnues ou sous-utilisées, bien que des efforts soient faits pour développer des programmes de formation et des dispositifs d'accompagnement (cf. fiche thématique 3 : Insertion Socioprofessionnelle).

Dans l'objectif de promouvoir une société plus inclusive, il est essentiel de renforcer ces actions. D'une part, il est nécessaire d'améliorer la sensibilisation auprès de la population locale. D'autre part, il convient d'accentuer les politiques d'accompagnement vers l'emploi et le logement des personnes étrangères, en créant des partenariats avec des entreprises locales et des bailleurs, afin de lever les freins à leur intégration.

VISÉES

- Promouvoir une société inclusive et égalitaire : Encourager l'acceptation des diversités culturelles et ethniques au sein de la province de Luxembourg en renforçant les valeurs de respect, de solidarité et de justice sociale.
- Faciliter l'accès à la justice et aux recours en cas de discrimination : Rendre plus accessibles des structures d'accompagnement pour les personnes victimes de discriminations, afin qu'elles puissent signaler les abus et avoir accès à des services d'assistance juridique et psychologique (UNIA, Cliniques de l'exil, ...)
- Soutenir l'engagement citoyen : Inciter la participation active des citoyens, y compris des personnes issues de l'immigration, dans la vie sociale, politique et économique de la province. Cela peut se faire à travers des initiatives de bénévolat, des événements multiculturels (marche de lutte contre le racisme) ou des campagnes de sensibilisation.
- Veiller à l'égalité des droits dans l'accès aux services essentiels : Garantir que toutes les personnes, indépendamment de leur origine, aient un accès égal aux services publics, aux soins de santé, au logement, à l'emploi et à l'éducation.
- Soutenir les initiatives locales contre les discriminations : Accompagner les projets locaux visant à sensibiliser et à lutter contre le racisme, les groupes citoyens et les initiatives communautaires engagées dans cette cause.

- Développer des compétences interculturelles au sein des services publics : Former les agents des services sociaux et services publics (Police, agents communaux, enseignement, ...) aux compétences interculturelles pour une meilleure prise en compte des spécificités des personnes.

PARTENARIAT

Réseau partenarial au sens large : Les écoles, les plans de cohésion sociale, Fedasil, les centres d'accueil pour demandeurs de protection, la Croix Rouge, les Équipes Populaires, le CIEP, le MOC, Vie Féminine, Le Miroir Vagabond, Le CNCD 11.11.11, le CINL, La COLUXAM, Lire et Écrire, Living Together, La Trêve, ...

CALENDRIER

2022 : Organisation d'une marche de lutte contre le racisme à Bastogne, Ciné débat à Vielsalm,

2023 : Organisation d'une marche de lutte contre le racisme à Marche-en-Famenne, Ciné débat à Vielsalm.

2024 : Lancement de la campagne "On ne naît pas raciste". Ce projet, destiné aux classes de 4ème, 5ème et 6ème primaire, a pour but de sensibiliser les élèves aux répercussions du racisme, ses origines, ses manifestations dans notre société, et aux actions que chacun peut entreprendre pour le combattre.

Les objectifs prioritaires de ce projet sont les suivants :

- Réfléchir aux origines du racisme et à ses causes : À travers des discussions animées par les enseignants, nous invitons les élèves à explorer les mécanismes sociaux et historiques qui ont conduit à la formation de stéréotypes et de préjugés.
- Comprendre les manifestations du racisme : Il s'agit d'aborder les différentes formes que peut prendre le racisme, qu'il soit explicite ou insidieux, afin de mieux comprendre son impact sur les individus et les communautés.
- Agir face au racisme :
 - * Nous encourageons les élèves à réfléchir à leurs propres attitudes et à la manière dont ils peuvent contribuer à un environnement plus inclusif. Pour illustrer cet engagement, les élèves seront invités à réaliser un projet artistique ou créatif (capsule vidéo, dessin, fresque, etc.) ;
 - * En parallèle, les élèves réalisent des pancartes arborant slogans, images, dessins et/ou citations pour exprimer leurs idées et engagements ;
 - * Les œuvres et les pancartes réalisées ont été mises en avant lors de la Marche de lutte contre le racisme du 21 mars 2025 (Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) à Libramont ;
 - * Les élèves ont eu l'opportunité d'exposer leurs créations tout au long de la marche, à l'arrivée, et ensuite lors d'une exposition dédiée, marche pour laquelle les autres élèves, professeurs, parents et équipe éducative sont invités.

Les ciné débats se poursuivent à Vielsalm au rythme d'une séance par trimestre. Les objectifs visent à sensibiliser la population locale à la migration, mais aussi mettre en lumière sur l'histoire et la culture des pays d'origine (Burundi, Afghanistan, Palestine, Ukraine, ...). Ces projets proposent aussi aux personnes migrantes de s'impliquer, par le choix des films, le débat et l'accueil.

2025 : le CRILUX rejoint le Conseil Wallon de lutte contre le racisme.

Cycle de formation de sensibilisation de lutte contre le racisme.

FICHE THÉMATIQUE 14 : VIOLENCES POST-MIGRATOIRES

CONSTATS

Les violences post-migratoires sont plurielles. Nous les classons en trois catégories. Même si souvent des liens existent entre elles, les manières de les aborder et de les travailler sont différentes.

Les violences structurelles peuvent être synonymes d'injustices sociales. Pour les demandeurs de protection internationale, ce sont les conséquences de choix politiques tels que : la non-volonté de faciliter les routes migratoires, le manque de places disponibles dans les structures d'accueil et la longueur des procédures de demandes de protection, entre autres. Hors procédure de demande de protection, d'autres violences sont à constater, la discrimination à l'emploi ou au logement par exemple, la pauvreté, ou le fait de se retrouver sans-papier.

Les violences institutionnelles sont des violences subies au sein des institutions. Si elles peuvent être causées ponctuellement par un travailleur, la plupart découle des violences structurelles. La proximité et le manque d'intimité sont des conséquences du manque de places dans les structures d'accueil, la difficulté d'aller en formation est parfois une conséquence du manque de transports en commun ou de l'impossibilité de garde pour son/ses enfants. À cela s'ajoutent le manque de personnel et son manque de qualifications spécifiques au secteur social. Les particularités liées à ce public ne sont pas simples, les traumatismes de l'exil, les mutilations génitales, l'absence des proches, des parents, ... Mériment que l'on puisse accompagner avec des moyens à la hauteur des souffrances.

Les violences intrafamiliales, quant à elles, peuvent trouver leur origine dans l'histoire familiale de la personne ou être la conséquence des autres formes de violences mentionnées précédemment.

- Les violences importées, qu'elles soient liées au genre, à la religion, ou à des pratiques comme la maltraitance génitale, peuvent, comme dans tout foyer, découler entièrement de comportements individuels. D'autres résultent des violences structurelles et institutionnelles propres au pays, à la région ou à la communauté d'origine. Elles sont fréquemment liées au genre, aux croyances ou aux rites ancestraux.
- Les violences résultant des conditions de vie en Belgique sont souvent liées à la discrimination, qui peut entraîner une situation de pauvreté et engendrer des tensions ou des violences au sein des familles. Le père, souvent investi, selon les rôles traditionnels, de la responsabilité de subvenir aux besoins de la famille, se trouve désemparé face à cette mission. Les parents peuvent parfois se sentir «déparentalisés» par les structures d'accompagnement, qui se voient contraintes de prendre des décisions à leur place : choix des écoles, priorités budgétaires, etc. La difficulté de leur situation est exacerbée par des stigmatisations renforcées et des propos racistes, qui viennent aggraver leur souffrance.

À chaque niveau de violences, les femmes sont généralement davantage touchées que les hommes. Elles portent souvent les stigmates de leur pays d'origine, où elles sont fréquemment moins bien considérées. Les cruautés de la guerre et de l'exil leur infligent de nouvelles violences, tandis que le fonctionnement du pays d'accueil tend à aggraver leurs difficultés. En raison de leur genre, elles subissent plus intensément les conséquences de la proximité, se retrouvent souvent isolées dans leur logement pour s'occuper des enfants, et rencontrent davantage d'obstacles pour accéder à l'emploi en raison d'un manque de formation, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays d'accueil. Ce manque d'emploi, à son tour, complique l'accès à un logement stable.

Toutes ces souffrances au sein des familles entraînent des répercussions profondes sur les enfants, qui en deviennent souvent témoins ou victimes. L'exposition à un climat conflictuel ou violent peut perturber leur développement émotionnel, leur estime de soi et leur réussite scolaire.

Ces enfants risquent de reproduire des schémas de violence ou de repli dans leurs relations futures, ou d'endosser des responsabilités d'adultes trop tôt, privant leur enfance de stabilité. Les blessures parentales ne se limitent donc pas à une seule génération, mais peuvent marquer durablement l'avenir des enfants.

VISÉES

Sensibiliser les politiques aux souffrances et aux conséquences de la politique migratoire actuelle, et au bénéfice de la société en cas d'accueil et d'inclusion bienveillants avec des moyens humains et logistiques suffisants.

Organiser des formations pour les professionnels. Formations à l'interculturalité, à la gestion des violences post-migratoires, ...

Sensibiliser les différents milieux professionnels aux particularités des personnes migrantes, le monde médical, le monde de l'enseignement, les employeurs, ... Mais aussi les propriétaires.

Réduire l'exclusion et la discrimination, par la sensibilisation, mais aussi par des propositions d'actes politiques.

Informier les victimes de violences sur leurs droits, où se faire entendre, à quelle porte frapper, ...

CALENDRIER

2023

- Colloque sur les violences intrafamiliales à Bastogne.
- Création d'un guide des services à l'usage des victimes.

2024

- Formations à destination des professionnels.
- Actualisation du guide.
- Colloque sur les violences structurelles et institutionnelles.

2025

- Colloque sur l'intégration au féminin le 13 novembre.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les enjeux d'intégration/inclusion ont cette particularité, celle de pouvoir se décliner en tout temps, en tout lieu et à destination de tous les publics. Ce sont des enjeux permanents et réciproques, qui associent autant la société d'accueil que les personnes étrangères et d'origine étrangère dans des objectifs de cohésion sociale et de vivre ensemble harmonieux.

Les portes d'entrée sont multiples, et si l'approche est globale, elle se heurte parfois aux réalités institutionnelles qui segmentent et découpent l'action, qui réduisent le public à un statut (juridique, entre autres) ou contribuent à donner une image incomplète des réalités auxquelles il doit faire face.

L'approche globale, c'est ce que nous avons souhaité mettre en avant au travers des deux parties de ce Plan Local d'Intégration provincial, pour montrer la multiplicité des actions possibles, d'une part, et la manière dont elles se complètent et font écho entre elles, d'autre part.

Il ne fait aucun doute que nous aurions pu modéliser d'autres fiches thématiques. Nous le ferons peut-être d'ailleurs dans les prochains mois ou les prochaines années.

Celles qui ont été retenues font état des balises que nous donnons à notre travail à l'échelon provincial. Elles constituent une modélisation qui est aussi une feuille de route pour les mois à venir.

Une modélisation qui entend promouvoir une société inclusive et riche de sa diversité. C'est en tout cas vers cela que nos efforts se tournent au quotidien

LEXIQUE

AIS : Agence Immobilière Sociale
AMU : Aide Médicale Urgente
AOC : Atelier d'Orientation Citoyenne
ATL : Coordination Accueil Temps Libre
CAIPS : Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale
CESEW : Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie
CGRA : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatriides
CRI : Centre Régional d'Intégration
CPAS : Centre Public d'Action Sociale
CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
CWASS : Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé
DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants
DPI : Demandeur de Protection Internationale
FIC : Formation à l'Intégration Citoyenne
IBFE : Instance Bassin Emploi Formation Enseignement
IC : Inter-centre
ICBE : Indice des Conditions de Bien-être
ILA : Initiative Locale d'Accueil
ILI : Initiative Locale d'Intégration
ISP : Insertion Socioprofessionnelle
IWEPS : Institut Wallon d'Etudes et de Prospection Statistique
MENA : Mineur Etranger Non Accompagné
OE : Office des Etrangers
ONE : Office National de l'Enfance
PAC : Présence et Action Culturelles
PCS : Plan de Cohésion Sociale
PLI : Plan Local d'Intégration
PS : Protection Subsidiaire
RIS : Revenu d'Intégration Sociale
SLSP : Société de Logement de Service sociale
UE : Union Européenne
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

BIBLIOGRAPHIE :

Approche régionale : vue générale des facteurs d'attractivité des communes wallonnes in "Programme 2006-2007-Guide/ CREAT", septembre 2007. CPDT, thème 4- Économie Résidentielle.

Au Burundi, la répression de la société civile continue. 21 août 2024. Le Monde, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/21/au-burundi-la-repression-de-la-societe-civile-continue_6289681_3212.html

Banque de données Justel. <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1980/12/15/1980121550/justel>. Consulté le 2 octobre 2024.

Belga, Belga. « La ministre chargée de l'Asile met fin au programme de « réinstallation » ». La Libre. be, 26 mars 2025, [https://www.lalibre.be/belgique/societe/2025/03/26/la-ministre-chagee-de-lasile-met-fin-au-programme-de-reinstallation-HSVKJZPUQJCYRKRX7WTTFAPAFE/](https://www.lalibre.be/belgique/societe/2025/03/26/la-ministre-chargee-de-lasile-met-fin-au-programme-de-reinstallation-HSVKJZPUQJCYRKRX7WTTFAPAFE/).

CHARLIER J. (IWEPS), DEBUISSON M. (IWEPS), HERMIA J.-P. (IBSA) & PELFRENE E. (Statis-tiek Vlaanderen), "Les migrations interrégionales en Belgique", rapport de recherche- Hors-Série, octobre 2019.

Commune à La Loupe by Mélanie Pauly - Issuu. 21 décembre 2017, https://issuu.com/melanie.pauly/docs/2017_-_reseaulux_-_votre_commune_bd.

Erkens, Jennifer. « Plan Local d'Intégration Verviers - Dison - Malmedy 2016 - 2020 ». CRVI, 31 mai 2018, <https://crvi.be/plan-local-dintegration-verviers-dison-malmedy-2016-2020/>.

« Erythrée : la situation des droits humains ». Amnesty International, <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/eritrea/>. Consulté le 2 octobre 2024.

« Fedasil ». Fedasil, <https://www.fedasil.be/fr>. Consulté le 2 octobre 2024.

« Guide de bonnes pratiques pour l'accueil des Gens du voyage [2021] (numérique) ». Ediwall, <https://ediwall.wallonie.be/guide-de-bonnes-pratiques-pour-l'accueil-des-gens-du-voyage-2021-numerique-080087?ref=78720>. Consulté le 2 octobre 2024.

KAGNE B., "L'immigration africaine : diversité des trajectoires", Agenda interculturel, n°188, novembre 2000 cité dans KAGNE B & MARTINIELLO M. "L'immigration subsaharienne en Belgique", Courrier hebdomadaire du CRISP, vol 1721, vol.1721, no.16,2001, pp.5-49.

KAGNE B. & MARTINIELLO M. "L'immigration subsaharienne en Belgique", Courrier hebdomadaire du CRISP, vol.1721, no.16,2001,pp.5-49.

La belgique a connu 55.264 changements de nationalité en 2023 | Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/la-belgique-connu-55264-changements-de-nationalite-en-2023#:~:text=La%20belgique%20a%20connu%2055.264%20changements%20de%20nationalite%20en%202023,-Population&text=En%202023%2C%2055.213%20habitants%20ont,l'office%20belge%20de%20statistique>. Consulté le 2 octobre 2024.

Le Gletton, N°286-287 janvier/février 2000 p 30-31

HOFFMANN S., "L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg. De l'époque industrielle à aujourd'hui.", Revues Plurielles, 2002.

La lettre de la CPDT 11 - La Conférence Permanente du Développement Territorial. <https://cpdt.wallonie.be/publications/la-lettre-de-la-cpdt-11/>. Consulté le 2 octobre 2024.

MAYOYO BITUMBA T.T., Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique, Bruxelles-Paris, AfriKA Instituut-ASDOC & l'Harmattan, 1995,pp.59-60 cité dans KAGNE B. & MARTINIELLO M. "L'immigration subsaharienne en Belgique", Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1721, no.16,2001, pp5-49.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. France diplomatie. "Syrie chute du régime de

Bachar Al-Assad (8 décembre 2024). <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/evenements/actualites-2024/article/syrie-chute-du-regime-de-bachar-al-assad-08-12-2024>. Consulté le 26 février 2025

« MyriaDoc 10 : La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni ». Myria, <https://www.myria.be/fr/publications/myriadoc-10-migration-de-transit>. Consulté le 2 octobre 2024.

« Myriatics 3 : Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares ». Myria, <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-3-nouvelles-migrations-des-pays-de-l'est-roumains-polonais-bulgares>. Consulté le 2 octobre 2024.

ONU France. « L'ONU et la guerre en Ukraine ». ONU France, 26 septembre 2024, <https://unric.org/fr/onu-et-la-guerre-en-ukraine-les-principales-informations/>.

Quelle population dans votre commune en 2035 ? 6 mai 2021, <https://www.wallonie.be/fr/publications/quelle-population-dans-votre-commune-en-2035>.

Real, « Perspective d'évolution de la population (horizon 2035) - Centre de recherche en Démographie UCL » in « Votre commune à la loupe - Profil socio-économique de la province de Luxembourg - Edition 2017 »

« Réinstallation ». CGVS, 3 janvier 2020, <https://www.cgra.be/fr/content/reinstallation-0>.

« Statistiques décembre : bilan 2023 ». CGVS, 15 janvier 2024, <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-decembre-bilan-2023>.

SPW. « 1 ». Wallex, Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, partie décrétale, Art.149/1. <http://wallex.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/wallex/contents/acts/0/117/1.html>. Consulté le 2 octobre 2024.

« Structure administrative du territoire ». Iweps, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-administrative-territoire/>. Consulté le 2 octobre 2024.

Structure de la population | Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>. Consulté le 2 octobre 2024.

UNICEF Belgique | Sécheresse dans la Corne de l'Afrique. 5 novembre 2022, <https://www.unicef.be/fr/que-fait-unicef/programmes-durgence/corne-de-lafrigue>.

UNICEF. "Israël-Territoires palestiniens : l'espoir après l'annonce d'un cessez-le-feu. 24 février 2025. <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre>.

Ukraine | | ONU Info. 4 mars 2022, <https://news.un.org/fr/focus/ukraine>

« Urgence Afghanistan ». HCR, <https://www.unhcr.org/fr/emergencies/afghanistan-emergency>. Consulté le 2 octobre 2024.

Y a-t-il une « question Rom » en Belgique? - CIRÉ asbl. <https://www.cire.be/publication/y-a-t-il-une-question-rom-en-belgique/>. Consulté le 2 octobre 2024.

RESSOURCES INTERNES :

CRILUX. « La première chose qu'on me demande, c'est la carte ». 2023.

Dr Willy ABONDO. CRILUX Formation. "Savoir et sensibilité pour un accompagnement inclusif".

Libérat NTIBASHIRAKANDI. CRILUX Formation. " Mieux comprendre les réalités du Burundi"

Editeur responsable : Jérôme Petit
Avenue de Houffalize, 44 - 6800 Libramont
info@crilux.be - www.crilux.be
BNP : BE22 0017 3012 5847 - BE 0548.909.142
RPM Liège division Neufchâteau

Graphisme : CRILUX ASBL

Date de publication : juillet 2025 - Dépôt légal : D/2025/14.272/01

